

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE YELLOW MÉDIA LIMITÉE

31 décembre 2013

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
États consolidés de la situation financière.....	3
Comptes consolidés de résultat.....	4
États consolidés du résultat global.....	5
États consolidés des variations des capitaux propres.....	6-7
Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires	9-45

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Yellow Média Limitée,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Yellow Média Limitée, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Yellow Média Limitée aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 13 février 2014
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120501

États consolidés de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
ACTIF		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202 287 \$	106 807 \$
Créances clients et autres débiteurs (note 21)	142 446	174 069
Charges payées d'avance	6 835	8 693
Frais de publication différés	71 018	78 078
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	422 586	367 647
FRAIS DE PUBLICATION DIFFÉRÉS	7 378	6 816
ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES	19 096	16 642
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES (note 5)	2 780	2 082
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	29 489	27 414
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 7)	1 310 494	1 312 148
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ (note 13)	2 211	23 727
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 371 448	1 388 829
TOTAL DE L'ACTIF	1 794 034 \$	1 756 476 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 8)	78 824 \$	87 935 \$
Impôt sur le résultat à payer	25 782	13 585
Provisions (note 9)	70 632	52 850
Passifs financiers	18 472	22 033
Produits différés	34 145	42 219
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 11)	89 051	100 939
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	316 906	319 561
PROVISIONS (note 9)	6 031	7 362
CRÉDITS DIFFÉRÉS ET AUTRES	14 349	14 197
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT DIFFÉRÉ (note 13)	31 535	10 341
IMPÔT SUR LE RÉSULTAT À PAYER	55 419	34 382
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (note 10)	178 948	296 914
DETTE À LONG TERME (note 11)	558 417	700 892
DÉBENTURES ÉCHANGEABLES (note 12)	87 934	86 667
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	932 633	1 150 755
TOTAL DU PASSIF	1 249 539	1 470 316
CAPITAL ET RÉSERVES	6 604 971	6 607 114
DÉFICIT	(6 060 476)	(6 321 365)
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES	544 495	285 749
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	-	411
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	544 495	286 160
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 794 034 \$	1 756 476 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Yellow Média Limitée par



Robert MacLellan, administrateur



David A. Lazzarato, administrateur

Comptes consolidés de résultat**Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les montants par action)

	2013	2012
		(révisé – note 2)
Produits	971 761 \$	1 107 715 \$
Coûts opérationnels (note 17)	555 649	538 335
Bénéfice opérationnel avant amortissements, dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles ainsi que frais de restructuration et charges spéciales	416 112	569 380
Amortissements (notes 6 et 7)	60 164	104 293
Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles (note 4)	-	3 267 847
Frais de restructuration et charges spéciales (note 9)	23 338	44 923
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	332 610	(2 847 683)
Charges financières, montant net (note 18)	93 357	155 968
Profit au règlement d'une dette (note 1)	-	(978 589)
Bénéfice (perte) avant dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2, impôt sur le résultat et bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	239 253	(2 025 062)
Dividendes sur actions privilégiées de séries 1 et 2	-	17 694
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat et bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	239 253	(2 042 756)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 13)	63 421	(78 809)
Bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	698	1 893
Bénéfice net (perte nette)	176 530 \$	(1 962 054) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :		
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée ¹	176 360 \$	(1 961 663) \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	170	(391)
	176 530 \$	(1 962 054) \$
Bénéfice (perte) de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	6,34 \$	(70,95) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Bénéfice (perte) de base par action (note 15)	27 797 170	27 955 077
Bénéfice (perte) dilué(e) par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	5,46 \$	(70,95) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Bénéfice (perte) dilué(e) par action (note 15)	33 615 709	27 955 077

¹ La perte nette attribuable aux actionnaires de Yellow Média Limitée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend les pertes nettes attribuables aux actionnaires de Financement YPG inc. qui a été remplacée par Yellow Média Limitée le 20 décembre 2012 lorsque l'opération de restructuration du capital a été mise en œuvre.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global**Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
		(révisé – note 2)
Bénéfice net (perte nette)	176 530 \$	(1 962 054) \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) :		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Ajustement de reclassement au titre des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	(1 395)
Perte latente sur le placement disponible à la vente	-	(372)
Perte latente sur le placement disponible à la vente transférée dans la perte nette	-	228
Impôt sur le résultat lié aux éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement	-	406
	-	(1 133)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Gains actuariels (pertes actuarielles) (note 10)	117 633	(11 234)
Impôt sur le résultat lié aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement	(31 126)	2 956
	86 507	(8 278)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	86 507	(9 411)
Total du bénéfice global (de la perte globale)	263 037 \$	(1 971 465) \$
Total du bénéfice global (de la perte globale) attribuable aux :		
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée ¹	262 867 \$	(1 971 074) \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	170	(391)
	263 037 \$	(1 971 465) \$

¹ Le total de la perte globale attribuable aux actionnaires de Yellow Média Limitée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 comprend le total de la perte globale attribuable aux actionnaires de Financement YPG inc. qui a été remplacée par Yellow Média Limitée le 20 décembre 2012 lorsque l'opération de restructuration du capital a été mise en œuvre.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social (note 14)	Actions restreintes	Bons de souscription d'actions	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réserve au titre de la réduction de capital
Solde au 31 décembre 2012	4 029 869 \$	– \$	1 456 \$	3 633 \$	116 701 \$	2 457 053 \$
Autres éléments du bénéfice global	–	–	–	–	–	–
Bénéfice net pour l'exercice	–	–	–	–	–	–
Total du bénéfice global	–	–	–	–	–	–
Options sur actions (note 16)	–	–	–	–	403	–
Actions restreintes (note 16)	–	(6 630)	–	–	1 608	–
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–
Contrepartie différée	–	–	–	–	2 476	–
Solde au 31 décembre 2013	4 029 869 \$	(6 630) \$	1 456 \$	3 633 \$	121 188 \$	2 457 053 \$

	Capital social (note 14)	Actions restreintes	Actions privilégiées	Bons de souscription d'actions	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réserve au titre de la réduction de capital
Solde au 31 décembre 2011	3 554 715 \$	(54 974) \$	320 687 \$	– \$	7 423 \$	113 693 \$	2 457 053 \$
Autres éléments de la perte globale	–	–	–	–	–	–	–
Perte nette pour l'exercice	–	–	–	–	–	–	–
Total de la perte globale	–	–	–	–	–	–	–
Émission de nouvelles actions ordinaires et de bons de souscription d'actions ² (note 14)	153 568	–	–	1 456	–	–	–
Échange d'actions privilégiées contre de nouvelles actions ordinaires ² (note 14)	320 687	–	(320 687)	–	–	–	–
Options sur actions (note 16)	–	–	–	–	–	1 189	–
Échange de débentures convertibles (note 1)	899	–	–	–	(35)	–	–
Échange de débentures convertibles ²	–	–	–	–	(7 388)	–	–
Option sur les débentures échangeables ²	–	–	–	–	3 633	–	–
Actions restreintes (note 16)	–	–	–	–	–	4 295	–
Annulation d'actions restreintes ²	–	54 974	–	–	–	–	–
Contrepartie différée	–	–	–	–	–	(2 476)	–
Solde au 31 décembre 2012	4 029 869 \$	– \$	– \$	1 456 \$	3 633 \$	116 701 \$	2 457 053 \$

¹ La composante capitaux propres des débentures échangeables et convertibles est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ (1,3 M\$ en 2012).

² Dans le cadre de l'opération de restructuration du capital décrite à la note 1.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

						2013
	Conversion des devises	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	(1 598) \$	6 607 114 \$	(6 321 365) \$	285 749 \$	411 \$	286 160 \$
	-	-	86 507	86 507	-	86 507
	-	-	176 360	176 360	170	176 530
	-	-	262 867	262 867	170	263 037
	-	403	-	403	-	403
	-	(5 022)	-	(5 022)	-	(5 022)
	-	-	-	-	(83)	(83)
	-	2 476	(1 978)	498	(498)	-
	(1 598) \$	6 604 971 \$	(6 060 476) \$	544 495 \$	- \$	544 495 \$

							2012
Placement disponible à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des devises	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres (révisé – note 2)
144 \$	989 \$	(1 598) \$	6 398 132 \$	(4 313 907) \$	2 084 225 \$	802 \$	2 085 027 \$
(144)	(989)	-	(1 133)	(8 278)	(9 411)	-	(9 411)
-	-	-	-	(1 961 663)	(1 961 663)	(391)	(1 962 054)
(144)	(989)	-	(1 133)	(1 969 941)	(1 971 074)	(391)	(1 971 465)
-	-	-	155 024	-	155 024	-	155 024
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	1 189	-	1 189	-	1 189
-	-	-	864	-	864	-	864
-	-	-	(7 388)	7 388	-	-	-
-	-	-	3 633	-	3 633	-	3 633
-	-	-	4 295	(539)	3 756	-	3 756
-	-	-	54 974	(44 366)	10 608	-	10 608
-	-	-	(2 476)	-	(2 476)	-	(2 476)
- \$	- \$	(1 598) \$	6 607 114 \$	(6 321 365) \$	285 749 \$	411 \$	286 160 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie**Pour les exercices clos les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
		(révisé – note 2)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net (perte nette)	176 530 \$	(1 962 054) \$
Éléments d'ajustement		
Amortissements	60 164	104 293
Coûts des services passés	(7 392)	(13 318)
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	2 011	626
Bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	(698)	(1 893)
Autres éléments hors trésorerie	(46)	(1 955)
Charge (économie) d'impôt comptabilisée en résultat net	63 421	(78 809)
Charges financières comptabilisées en résultat net	93 357	155 968
Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	–	3 267 847
Profit au règlement d'une dette, déduction faite des dividendes impayés sur les actions privilégiées de séries 1 et 2 ¹	–	(960 743)
Variation des actifs et des passifs opérationnels ¹	50 645	(45 203)
Excédent du financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sur les coûts	(4 951)	(13 309)
Impôt sur le résultat payé, montant net	(16 231)	(63 456)
Intérêts versés	(76 130)	(149 421)
	340 680	238 573
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et logiciels développés à l'interne	(54 584)	(35 281)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 743)	(5 137)
Acquisitions d'entreprises (note 25)	(3 581)	–
Produit de la vente d'actifs	–	1 650
Autres	359	183
	(69 549)	(38 585)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement et règlement au titre de la dette à long terme	(118 984)	(351 426)
Rachat de titres d'emprunt à long terme	(36 670)	–
Actions restreintes	(6 630)	–
Contrepartie différée	(5 624)	(1 800)
Frais de restructuration du capital	(6 641)	(63 025)
Émission de titres d'emprunt à long terme	–	239 000
Autres	(1 102)	(116)
	(175 651)	(177 367)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	95 480	22 621
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	106 807	84 186
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE	202 287 \$	106 807 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 19)		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie	72 287 \$	106 807 \$
Acceptations bancaires et bons du Trésor	130 000	–
	202 287 \$	106 807 \$

¹ Le profit au règlement d'une dette est présenté déduction faite des dividendes impayés sur les actions privilégiées de séries 1 et 2, qui s'élèvent à 17,9 M\$, lesquels ont été reclassés du poste Variation des actifs et des passifs opérationnels.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description /

Yellow Média Limitée, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités liées aux médias imprimés et en ligne et offre des solutions marketing dans toutes les provinces du Canada. Les références à Yellow Média Limitée (ou la « Société ») dans ce document ont trait à la situation financière, à la performance financière, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média Limitée et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média Limitée est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec) Canada, H3E 2A5, et la Société est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « Y ».

Le 10 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un règlement avec les prêteurs en vertu de la facilité de crédit (la « facilité de crédit ») en cours à ce moment. Le 14 décembre 2012, la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») a rendu son ordonnance définitive et a approuvé l'opération de restructuration du capital (la « restructuration du capital »), qui visait à réduire considérablement la dette de la Société. Le 20 décembre 2012 (la « date d'entrée en vigueur »), la restructuration du capital a été mise en œuvre.

Une nouvelle société, Yellow Média Limitée, a été constituée dans le but de mettre en œuvre la restructuration du capital. Dans le cadre de la restructuration du capital, Yellow Média Limitée a émis de nouvelles actions ordinaires (les « nouvelles actions ordinaires ») et des bons de souscription d'actions (les « bons de souscription d'actions ») pour le compte de Yellow Média inc. et elle est devenue la société mère de Yellow Média inc. Yellow Média inc. a changé son nom pour Financement YPG inc.

La restructuration du capital comprenait l'échange de la facilité de crédit et des billets à moyen terme (les « billets à moyen terme ») de la Société contre une combinaison de billets garantis de premier rang (les « billets garantis de premier rang ») (note 11), de débetures échangeables non garanties subordonnées de premier rang (les « débetures échangeables ») (note 12), de nouvelles actions ordinaires et de trésorerie. Elle comprenait également l'échange des débetures subordonnées non garanties convertibles (les « débetures convertibles ») contre une combinaison de débetures échangeables (note 12), de nouvelles actions ordinaires et de bons de souscription visant l'acquisition de nouvelles actions ordinaires (note 14), de même que l'échange des actions privilégiées et des actions ordinaires de Financement YPG inc. contre une combinaison de nouvelles actions ordinaires et de bons de souscription visant l'acquisition de nouvelles actions ordinaires (note 14). À la date d'entrée en vigueur, les billets à moyen terme, la facilité de crédit, les débetures convertibles, les actions privilégiées de séries 3, 5 et 7 ainsi que les actions ordinaires existantes de Financement YPG inc. ont été annulés.

En 2012, Yellow Média Limitée a comptabilisé un profit au règlement de la dette de 978,6 M\$ (avant l'économie d'impôt sur le résultat connexe de 25,9 M\$), déduction faite des frais connexes de 69,5 M\$ en vertu de la restructuration du capital.

La valeur comptable des actions privilégiées de séries 3, 5 et 7, totalisant 320,7 M\$, a été reclassée dans le capital social lors de l'échange des nouvelles actions ordinaires. Dans le cadre de la restructuration du capital, les actions restreintes ont été annulées et le solde de 55 M\$ a été reclassé du poste Actions restreintes, dans l'état des variations des capitaux propres, au poste Déficit (déduction faite de l'impôt sur le résultat de 10,6 M\$).

Pour connaître les modalités des nouveaux titres émis dans le cadre de la restructuration du capital, se reporter aux actes de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, les débetures échangeables et les bons de souscription d'actions datés du 20 décembre 2012, lesquels sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 et a autorisé leur publication le 13 février 2014.

2. Normes révisées /

2.1. Normes internationales d'information financière (« IFRS ») révisées, interprétations et modifications adoptées ayant une incidence sur les états financiers consolidés

IAS 1 (révisée) – Présentation des états financiers

Le 16 juin 2011, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigeant que les entités regroupent les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés dans le compte de résultat et regroupent séparément ceux qui ne le seront pas. Ces modifications confirment également les exigences actuelles qui requièrent la présentation du résultat net et des autres éléments du résultat global dans un état unique ou dans deux états consécutifs. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

En mai 2012, l'IASB a publié d'autres modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée de ces modifications est permise. En vertu d'IAS 1, une entité qui change ses méthodes comptables de façon rétrospective ou qui effectue un retraitement rétrospectif ou un reclassement doit présenter un état de la situation financière arrêté au début de la période précédente. Les modifications d'IAS 1 apportent une précision indiquant qu'une entité doit présenter un troisième état de la situation financière

seulement lorsque l'application rétrospective, le retraitement rétrospectif ou le reclassement a une incidence significative sur l'information fournie dans le troisième état de la situation financière, et que la présentation de notes complémentaires au troisième état de la situation financière n'est pas nécessaire.

Yellow Média Limitée a appliqué les modifications à IAS 1 le 1^{er} janvier 2011, avant leur date d'entrée en vigueur, tel que permis. Les modifications ont été appliquées rétrospectivement et, par conséquent, la présentation des postes des autres éléments du résultat global a été modifiée pour refléter les changements. À l'exception des changements à la présentation susmentionnés, l'application des modifications d'IAS 1 n'a eu aucune autre incidence sur le résultat net, les autres éléments du résultat global et le total du résultat global.

IAS 19 (révisée) – Avantages du personnel

Yellow Média Limitée a appliqué les modifications apportées à IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*, en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Selon les modifications, les principaux changements que présente cette version révisée sont l'élimination de la méthode du corridor et l'accélération de la comptabilisation des coûts des services passés, ainsi que la comptabilisation de toutes les variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime au moment où elles surviennent. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société. En outre, le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime, utilisés dans la version précédente d'IAS 19, sont remplacés par les intérêts nets qu'on calcule en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies et les frais d'administration sont désormais inclus dans les coûts des services. Les incidences de ces modifications rétrospectives sont décrites ci-dessous.

Incidence sur le bénéfice net (la perte nette) :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Bénéfice net (perte nette) avant l'application des modifications apportées à IAS 19	186 363 \$	(1 954 005) \$
Écarts faisant (diminuer) augmenter le bénéfice net (la perte nette) :		
Coûts opérationnels	(1 445)	(1 220)
Charges financières, montant net	(11 926)	(9 703)
Impôt sur le résultat	3 538	2 874
Bénéfice net (perte nette)	176 530 \$	(1 962 054) \$

Incidence sur le bénéfice (la perte) de base par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Bénéfice (perte) de base par action avant l'application des modifications apportées à IAS 19 ¹	6,70 \$	(70,66) \$
Modifications apportées à IAS 19	(0,36)	(0,29)
Bénéfice (perte) de base par action	6,34 \$	(70,95) \$

Incidence sur le bénéfice (la perte) dilué(e) par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Bénéfice (perte) dilué(e) par action avant l'application des modifications apportées à IAS 19 ¹	5,75 \$	(70,66) \$
Modifications apportées à IAS 19	(0,29)	(0,29)
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	5,46 \$	(70,95) \$

¹ Compte tenu de l'incidence de la mise en œuvre de la restructuration du capital sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période précédente.

Incidence sur les autres éléments du résultat global :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2013	2012
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale) avant l'application des modifications apportées à IAS 19	73 136 \$	(17 460) \$
Modifications apportées à IAS 19	13 371	8 049
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	86 507 \$	(9 411) \$

Il n'y a pas eu d'incidence sur les capitaux propres (négatifs) au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012.

Rapprochement des flux de trésorerie :

Comme la première application d'IAS 19 (révisée) n'a eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement ou de financement, aucun rapprochement particulier n'est présenté pour les flux de trésorerie.

IFRS 7 (révisée) – Instruments financiers : Informations à fournir

Le 16 décembre 2011, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») ont publié des exigences communes en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Les nouvelles exigences sont énoncées dans la section intitulée « Informations à fournir – Compensation des actifs et des passifs financiers (modifications apportées à IFRS 7) ». Les présents états financiers consolidés comprennent les nouvelles notes devant être présentées pour se conformer aux modifications. Les modifications à IFRS 7 sont entrées en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et ont été appliquées de manière rétrospective.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

IFRS 12 est une nouvelle norme portant sur les obligations en matière d'informations à fournir visant tous les types de participations dans les autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. Les présents états financiers consolidés comprennent les nouvelles notes devant être présentées pour se conformer à cette nouvelle norme.

IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur

IFRS 13 est une nouvelle norme définissant la juste valeur et exige la présentation d'informations sur les évaluations à la juste valeur. La norme s'appliquera prospectivement à compter du début de l'exercice au cours duquel elle sera adoptée. Les présents états financiers consolidés comprennent les nouvelles notes devant être présentées. À l'exception des informations additionnelles présentées, l'application d'IFRS 13 n'a pas eu d'incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. IFRS 13 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

2.2. IFRS révisées – interprétations et modifications adoptées sans incidence sur les états financiers consolidés

Les normes révisées suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur les montants présentés dans ces états financiers mais pourrait avoir une incidence sur la comptabilisation de transactions ou d'arrangements futurs :

IFRS 10 – États financiers consolidés

IFRS 10 remplace les exigences de consolidation d'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de SIC-12, *Consolidation - Entités ad hoc*. IFRS 10 énonce les principes de présentation et de préparation d'états financiers consolidés lorsqu'une entité contrôle une ou plusieurs autres entités et modifie la définition de contrôle sur une entité émettrice. IFRS 11, *Partenariats*, et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, ainsi que les modifications connexes à IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* et à IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (la « série de cinq normes »), ont été adoptées au même moment. Yellow Média Limitée a examiné ses participations dans des entreprises associées et a conclu que l'adoption d'IFRS 10 n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers consolidés.

IFRS 11 – Partenariats

IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, ainsi que SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IFRS 11 exige des parties à un partenariat qu'elles déterminent le type de partenariat qu'elles ont conclu en évaluant les droits et les obligations qui s'y rattachent. Cette norme exige également l'utilisation d'une seule méthode de comptabilisation des participations dans des coentreprises, soit la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Normes, interprétations et modifications apportées aux normes publiées qui ne sont pas encore entrées en vigueur

Certaines nouvelles normes et interprétations et certaines nouvelles modifications à des normes existantes ont été publiées et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média Limitée ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Les normes que Yellow Média Limitée juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

IAS 32 – Instruments financiers : Présentation (en ce qui a trait à la compensation)

Le 16 décembre 2011, l'IASB et le FASB ont publié des exigences communes en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Dans le cadre de ce projet, l'IASB a précisé certains aspects d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications à IAS 32 portent sur les incohérences dans la pratique actuelle au moment d'appliquer les exigences. Les modifications prendront effet pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées de manière rétrospective. Yellow Média Limitée n'a pas adopté IAS 32 par anticipation et n'a pas évalué pleinement l'incidence de l'adoption de cette norme.

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 constitue le premier volet d'un projet en trois phases de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*. La version d'IFRS 9 publiée en novembre 2009 énonce de nouvelles exigences concernant le classement et l'évaluation des actifs financiers. Dans sa version modifiée en octobre 2010 et en novembre 2013, elle comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation.

Voici les principales exigences d'IFRS 9 :

- Selon IFRS 9, tous les actifs financiers déjà comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, doivent par la suite être évalués au coût amorti ou à la juste valeur.
- L'incidence la plus notable d'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation des passifs financiers porte sur la comptabilisation des variations de la juste valeur d'un passif financier (désigné comme un passif à la juste valeur par le biais du résultat net) qui sont attribuables aux variations du risque de crédit associé à ce passif et l'élimination de l'exemption relative au coût des passifs dérivés qui doivent être réglés par la livraison d'instruments de capitaux propres non cotés.

IFRS 9 est appliquée de manière prospective et comporte des dispositions transitoires, selon la date d'application. Les modifications apportées à IFRS 9 en novembre 2013 suppriment la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9. Toutefois, les entités peuvent choisir d'appliquer IFRS 9 immédiatement. Yellow Média Limitée n'a pas adopté IFRS 9 par anticipation et n'a pas évalué pleinement l'incidence de l'adoption de cette norme.

3. Mode de présentation et principales méthodes comptables /

3.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de Yellow Média Limitée et de ses filiales ont été préparés par la direction conformément aux IFRS. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principales méthodes comptables ci-dessous qui ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées pour l'ensemble des entités consolidées.

3.2 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes présentées ci-dessous.

3.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés de Yellow Média Limitée.

3.4 Méthode de consolidation

3.4.1 Filiales

Les filiales contrôlées directement par Yellow Média Limitée ou indirectement par l'entremise d'autres filiales consolidées sont entièrement consolidées. Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média Limitée exerce son contrôle.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession. Les actifs et les passifs intersociétés et les transactions entre les sociétés entièrement consolidées sont éliminés. Les profits et les pertes sur les opérations à l'interne avec des sociétés contrôlées sont entièrement éliminés. Les méthodes comptables sont modifiées au besoin pour assurer l'uniformité du traitement comptable au niveau de Yellow Média Limitée.

Lorsque Yellow Média Limitée perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cession est calculé comme l'écart entre i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et ii) la valeur comptable antérieure des actifs et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à la filiale sont comptabilisés (c.-à-d. reclassés en résultat net ou transférés directement dans le déficit) exactement comme si les actifs ou les passifs pertinents étaient cédés.

3.4.2 Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes des entités sur lesquelles Yellow Média Limitée exerce une influence notable, mais non un contrôle, sur le plan de la politique de gestion, opérationnelle et financière. Cette situation exige généralement de détenir de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement évaluées au coût. Par la suite, la quote-part dans le résultat net des entreprises associées attribuable aux

détenteurs d'instruments de capitaux propres de Yellow Média Limitée est comptabilisée en résultat net. La quote-part du bénéfice net comptabilisé comprend l'amortissement des actifs amortissables en fonction de leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque la quote-part des pertes de Yellow Média Limitée est supérieure à sa participation mise en équivalence, la valeur comptable de la participation, y compris toute participation à long terme, est ramenée à zéro, et les pertes subséquentes ne sont pas comptabilisées, sauf dans la mesure où Yellow Média Limitée assume une obligation ou effectue des paiements au nom de l'entité émettrice.

3.4.3 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition s'entend du total de la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis ou des passifs contractés ou repris par Yellow Média Limitée en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le compte de résultat au moment où ils sont engagés. Le coût de l'acquisition comprend les actifs ou les passifs découlant d'un accord de contrepartie éventuelle, le cas échéant, lequel est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont imputées au coût de l'acquisition lorsqu'elles constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous). Toutes les autres variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées conformément aux IFRS pertinentes et portées en résultat net. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne sont pas comptabilisées.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation précédemment détenue par Yellow Média Limitée dans l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (la date à laquelle Yellow Média Limitée obtient le contrôle), et tout profit ou perte qui en découle, s'il en est, est comptabilisé dans le compte de résultat.

3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

3.6 Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. Une provision pour perte de valeur de créances clients est établie lorsqu'il existe des indications objectives que Yellow Média Limitée ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités initiales des créances.

3.7 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à l'échéance, actifs financiers disponibles à la vente, et prêts et créances. Ce classement dépend de la nature et de l'objet des actifs financiers et il est déterminé au moment de la comptabilisation initiale. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui s'y rattachent expirent, ou si l'actif est transféré et que le transfert répond aux conditions de décomptabilisation. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont inclus dans la catégorie des prêts et créances.

3.7.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes positives ou négatives) sur la durée de vie prévue de l'actif (du passif) financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte.

3.7.2 Perte de valeur des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers perdent de leur valeur s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Pour certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients et autres débiteurs, les actifs dont on estime qu'ils n'ont pas subi de perte de valeur selon un test individuel sont ensuite soumis à un test de dépréciation collectif.

3.8 Frais de publication différés

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée au titre des frais de publication directs et marginaux engagés au cours de la vente, de la fabrication et de la distribution d'annuaires téléphoniques imprimés, de même qu'au cours de la vente, de la prestation et de l'exécution de nos produits et services numériques. L'immobilisation incorporelle correspond aux coûts qui

seront recouverts au cours de périodes futures lorsque les produits liés aux annuaires seront comptabilisés. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Yellow Média Limitée exerce le contrôle sur le contrat pour lequel les coûts ont été engagés;
- le contrôle découle d'événements passés;
- on s'attend à ce que des avantages économiques futurs reviennent à Yellow Média Limitée;
- l'immobilisation est identifiable et constitue un élément non monétaire et sans substance physique.

Les frais de publication différés sont initialement comptabilisés au coût et amortis sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont comptabilisés.

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les divers composants des immobilisations corporelles sont amortis séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et, par conséquent, leur durée d'amortissement, sont significativement différentes. Le coût d'un actif comprend les charges directement attribuables à son acquisition. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Yellow Média Limitée n'a incorporé aucun coût d'emprunt dans le coût de l'actif au cours des périodes présentées.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre de composante distincte, au besoin, s'il est probable que des avantages économiques futurs reviendront à Yellow Média Limitée et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction des coûts incorporés dans le coût de l'actif, déduction faite de toute valeur résiduelle sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque actif. Les actifs loués en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode utilisée pour les actifs détenus ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte.

Au 31 décembre 2013, les durées d'utilité prévues sont les suivantes :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autre matériel	3 à 12 ans
Améliorations locatives	Durée la plus courte entre la durée du contrat de location ou la durée d'utilité

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité d'un actif sont révisés au moins une fois durant l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a indication de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, une perte de valeur est comptabilisée. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ne génère pas d'entrées de fonds indépendantes, Yellow Média Limitée détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

3.10 Location

Les contrats de location sont classés en tant que contrat de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs, à leur juste valeur déterminée au début du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant à payer au bailleur est inscrit à l'état de la situation financière comme dette découlant d'un contrat de location-financement incluse dans la dette à long terme.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement de la dette découlant du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont imputées directement au compte de résultat, à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié; dans ce cas, elles sont incorporées dans le coût de l'actif selon la méthode générale utilisée par Yellow Média Limitée pour la comptabilisation des coûts d'emprunt.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages

économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de crédit différé. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire.

3.11 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et constatées séparément du goodwill lorsqu'elles découlent de droits légaux ou contractuels ou qu'elles peuvent être séparées de l'entreprise acquise et vendues, transférées, assorties d'un contrat de licence ou échangées. Le coût de ces immobilisations incorporelles correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles qui n'ont pas été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne, constituées de logiciels utilisés par la Société, sont constatées dans la mesure où les critères d'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, sont respectés. Les frais de développement des immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisés au coût uniquement si Yellow Média Limitée peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et d'autre nature adéquates en vue de mener à bien le développement de l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre;
- la capacité de mesurer de façon fiable la dépense relative à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle développée à l'interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges dans le compte de résultat au cours de la période où elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes de Yellow Média Limitée, ainsi que toutes les charges salariales et tous les frais de consultation directement attribuables. Ces éléments ne sont pas amortis tant que les immobilisations ne peuvent être utilisées.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles doivent être comptabilisées à leur coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties comme suit, à moins que leur durée d'utilité ne soit indéterminée :

Ententes de non-concurrence et logos	Mode linéaire sur la durée de vie de l'entente
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois
Marques de commerce	Durée d'utilité indéterminée ou mode linéaire sur 1 à 6 ans
Noms de domaine	Durée d'utilité indéterminée ou mode linéaire sur 18 ans
Logiciels	Mode linéaire sur 3 ans

La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont révisés à la fin de chaque période ou exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée à sa cession, ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Les profits ou les pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculés en tant qu'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

3.12 Perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris le goodwill

À chaque date de clôture, Yellow Média Limitée détermine s'il existe une quelconque indication que les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, Yellow Média Limitée évalue la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient. Une UGT est une activité opérationnelle.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée et celles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, de même que le goodwill, sont soumis à un test de dépréciation annuellement et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut avoir subi une perte de valeur. La plupart des immobilisations incorporelles de la Société ne génèrent pas d'entrées de fonds indépendantes de celles des autres actifs; elles font donc l'objet de tests au sein de leurs UGT respectives.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la cession et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT) pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat.

Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, ce dernier a fait l'objet d'un test au niveau du secteur opérationnel (groupe d'UGT) représentant le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Si la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà de sa valeur comptable diminuée des coûts de la cession ou de sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants.

3.13 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs, y compris les charges à payer, sont comptabilisés au moment où Yellow Média Limitée est tenue d'effectuer des paiements futurs en raison de l'achat d'actifs ou de services. Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés au coût amorti.

3.14 Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classement. Ces derniers sont classés à titre de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou à titre de passifs financiers.

À l'exclusion des passifs dérivés et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, Yellow Média Limitée a initialement comptabilisé tous les passifs financiers, et en particulier les instruments d'emprunt, les fournisseurs et les autres passifs à la juste valeur moins les coûts de transaction, et par la suite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les coûts de transaction engagés dans l'établissement de ces passifs financiers sont immédiatement passés en charges dans le compte de résultat.

Yellow Média Limitée décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de Yellow Média Limitée sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

3.15 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si Yellow Média Limitée a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. L'augmentation de la provision due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

3.15.1 Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque Yellow Média Limitée a un contrat en vertu duquel les coûts inévitables engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques qu'elle s'attend à recevoir du contrat.

3.15.2 Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque Yellow Média Limitée a un plan formalisé et détaillé de restructuration et qu'elle a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration tient seulement compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

3.16 Dette à long terme

Tous les instruments d'emprunt à long terme sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission. Les instruments d'emprunt sont par la suite comptabilisés au coût amorti. Les frais d'émission sont portés au compte de résultat, ainsi que le coupon, à titre de charges financières sur la base d'un rendement constant sur la durée de l'instrument d'emprunt, ou une période plus courte lorsque le prêteur peut exiger un remboursement anticipé.

3.17 Avantages du personnel

3.17.1 Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charges au titre des avantages du personnel dans le compte de résultat lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à titre d'actifs dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs sont possibles.

3.17.2 Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette de Yellow Média Limitée relativement aux régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe au titre du régime, ajusté en fonction d'un écart afin de tenir compte de tout risque de crédit additionnel, et qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées. Ce calcul est effectué à chaque exercice par un actuaire qualifié au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Yellow Média Limitée comptabilise tous les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global. La réévaluation, qui comprend les profits et les pertes actuariels, l'incidence des variations du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, compte non tenu des intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations définies, est reflétée immédiatement dans l'état de la situation financière, et une charge ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. La réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reflétée immédiatement dans les bénéfices non distribués et ne sera pas classée dans le compte de résultat. Les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle une modification au régime est annoncée aux employés. Les intérêts nets, qui sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies, sont inclus dans le montant net des charges financières, tandis que les coûts des services sont comptabilisés dans les charges opérationnelles.

3.17.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette de Yellow Média Limitée relativement aux avantages à long terme autres qu'au titre de régimes de retraite correspond au montant des avantages futurs accumulés par les employés en contrepartie des services rendus au cours des périodes considérées et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer leur valeur actuelle, et la juste valeur des actifs connexes est déduite de ce montant. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés de première qualité dont l'échéance correspond approximativement à la durée du passif connexe. Ce calcul est effectué au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés à la période au cours de laquelle ils surviennent.

3.17.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque Yellow Média Limitée ne peut plus se rétracter de l'offre de ces indemnités, ou, si cela se produit à une date antérieure, lorsqu'il n'y a aucune possibilité réelle de se

rétracter d'un plan formalisé et détaillé visant à mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite ou de l'octroi des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail destinées à encourager les départs volontaires sont passées en charges si Yellow Média Limitée a fait une offre afin d'encourager ces départs, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre d'employés qui accepteront l'offre peut être estimé de manière fiable.

3.17.5 Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

Un passif est comptabilisé au titre du montant que l'on prévoit verser si Yellow Média Limitée a l'obligation juridique ou implicite de verser ce montant en contrepartie de services passés et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

3.17.6 Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les unités d'actions restreintes, les unités d'actions liées à la performance, les unités d'actions différées et les options sur actions de Yellow Média Limitée attribuées à des employés et à des administrateurs sont évaluées à la juste valeur de ces instruments de capitaux propres à la date d'attribution.

Les unités d'actions restreintes, les unités d'actions liées à la performance et les unités d'actions différées attribuées peuvent être réglées en espèces ou en capitaux propres au gré de la Société. Si le régime d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions liées à la performance et le régime d'unités d'actions différées sont capitalisés, les employés et les administrateurs admissibles recevront des actions ordinaires au moment de l'acquisition des droits des instruments. La partie capitalisée de ces régimes est traitée comme un instrument réglé en capitaux propres et comptabilisée en conséquence dans les capitaux propres. Dans le cas où ces régimes ne seraient pas capitalisés, Yellow Média Limitée versera un montant en espèces aux employés et aux administrateurs admissibles au moment de l'acquisition des droits. La partie non capitalisée de ces régimes est traitée comme un instrument réglé en espèces et comptabilisée en tant que passif. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, et toute variation est comptabilisée dans les coûts opérationnels.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des instruments fondés sur des actions est passée en charges selon un mode linéaire, sur la période d'acquisition des droits et selon l'estimation de Yellow Média Limitée quant au nombre d'instruments fondés sur des actions dont les droits seront éventuellement acquis. À chaque période de présentation de l'information financière, Yellow Média Limitée révisé son estimation du nombre d'instruments fondés sur des actions dont l'acquisition des droits est prévue. L'incidence de la révision de cette estimation initiale, le cas échéant, est comptabilisée dans le compte de résultat, et un ajustement correspondant est apporté à la réserve.

3.18 Instruments de capitaux propres émis par Yellow Média Limitée

Par instrument de capitaux propres, on entend tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par Yellow Média Limitée sont comptabilisés au produit reçu, déduction faite des frais d'émission directs.

Les coûts de transaction engagés par Yellow Média Limitée dans le cadre de l'émission, de l'acquisition ou de la vente de ses propres instruments de capitaux propres sont portés en déduction des capitaux propres dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction portant sur les capitaux propres et qui n'auraient pas été encourus autrement.

3.19 Secteurs opérationnels

Les informations sur les secteurs opérationnels sont présentées conformément aux rapports internes régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de Yellow Média Limitée en vue d'évaluer le rendement de chaque secteur et de leur affecter des ressources. Le président et chef de la direction a été désigné comme le principal décideur opérationnel responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation du rendement des secteurs opérationnels. Les activités qu'exerce la Société sont actuellement regroupées en un seul secteur.

3.20 Produits

Les produits de Yellow Média Limitée sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais sur ventes et des taxes de vente.

Les services de publicité dans les annuaires imprimés sont offerts en forfaits qui peuvent comprendre plusieurs produits publicitaires en ligne connexes. Les produits imprimés ne sont pas vendus séparément. Les produits tirés de la publicité dans les annuaires imprimés et des produits connexes en ligne sont comptabilisés dans le compte de résultat au prorata sur une base mensuelle à partir du moment auquel le service est offert sur la durée des contrats.

Les produits tirés des petites annonces privées et commerciales et des grandes annonces sont constatés au moment de la publication des annonces, sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont constatés au cours de la période où les annonces sont affichées.

3.21 Instruments financiers dérivés

Yellow Média Limitée conclut, à l'occasion, divers instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt sur sa dette à long terme et le risque de fluctuations du cours de ses actions ordinaires, lesquelles ont une incidence sur ses régimes de rémunération à base d'action.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture désigné et efficace; dans ce cas, le moment de comptabilisation dans le compte de résultat dépend de la nature de la relation de couverture.

Yellow Média Limitée désigne certains dérivés soit comme couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur), soit comme couvertures d'une transaction prévue hautement probable ou du risque de change lié aux engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie).

3.21.1 Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont traités comme des dérivés distincts si leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

3.22 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation prévue. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Actuellement, la Société n'a incorporé aucun coût d'emprunt dans le coût de l'actif.

3.23 Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et différé.

3.23.1 Impôt exigible

Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte consolidé de résultat, car il exclut des éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours des autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de Yellow Média Limitée est calculé au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

3.23.2 Impôt différé

L'impôt différé est déterminé en fonction des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et la valeur fiscale correspondante utilisée dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale des autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable, ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si Yellow Média Limitée est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se renversera et s'il est probable que la différence temporaire ne se renversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se renversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation des passifs et actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont Yellow Média Limitée s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si Yellow Média Limitée a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et si Yellow Média Limitée a l'intention de régler simultanément le montant net de ses actifs et passifs d'impôt.

3.23.3 Impôt exigible et différé de la période

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le compte de résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il concerne des éléments qui sont comptabilisés hors du résultat net dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé hors du résultat net, ou s'il découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale applicable est prise en compte dans la comptabilisation de ce regroupement.

3.24 Estimations et jugements importants

L'établissement d'états financiers consolidés requiert de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs, produits et charges, ainsi que sur l'information présentée dans les notes complémentaires. La direction révisé périodiquement ces estimations et hypothèses afin de veiller à leur pertinence à l'égard de l'expérience passée et de la situation économique. Les éléments contenus dans les états financiers à venir pourraient être différents des estimations actuelles en raison de modifications de ces hypothèses. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit et dans toutes les périodes ultérieures touchées.

Les estimations et les jugements effectués par la direction qui sont essentiels à la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs sont abordés ci-après.

Estimations importantes

Immobilisations incorporelles

Les évaluations liées à la mesure de la recouvrabilité des immobilisations incorporelles identifiables aux fins des tests de dépréciation sont fondées sur des estimations et des hypothèses importantes, qui portent notamment sur les entrées et les sorties de trésorerie futures, les taux d'actualisation, les taux de croissance finaux et la durée d'utilité des immobilisations incorporelles. Ces estimations importantes pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de Yellow Média Limitée si les estimations actuelles du rendement futur et des justes valeurs changent.

Yellow Média Limitée évalue la dépréciation en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel une immobilisation incorporelle identifiable appartient à sa valeur comptable. L'établissement de la valeur recouvrable exige de la direction qu'elle effectue des estimations importantes.

Yellow Média Limitée soumet les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée à un test de dépréciation annuel au quatrième trimestre selon la politique décrite à la note 3.12.

Durées d'utilité des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

À chaque clôture, Yellow Média Limitée passe en revue les durées d'utilité estimées de ses immobilisations incorporelles et de ses immobilisations corporelles. À la clôture de l'exercice considéré, la direction a déterminé que les durées d'utilité de ses immobilisations incorporelles et de ses immobilisations corporelles étaient adéquates.

Avantages futurs du personnel

La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est établie par l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimées au moyen des taux d'intérêt sur des obligations de sociétés de grande qualité libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles du passif au titre des prestations définies qui s'y rattache. L'établissement des coûts (recouvrements) nets des régimes d'avantages nécessite l'utilisation d'hypothèses portant notamment sur le taux d'actualisation servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et le rendement attendu des actifs du régime, l'âge prévu du départ à la retraite des salariés, le taux prévu de la rémunération future et le taux d'évolution attendu des frais médicaux. Les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont estimés en fonction de ces hypothèses.

Impôt sur le résultat

L'estimation de l'impôt sur le résultat suppose une évaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé basée sur une appréciation de la capacité de Yellow Média Limitée à appliquer les déductions fiscales futures sous-jacentes pour réduire le bénéfice imposable futur avant qu'elles n'expirent. L'appréciation de Yellow Média Limitée est fondée sur la législation fiscale existante et des estimations du bénéfice imposable futur. Si l'appréciation de la capacité de Yellow Média Limitée à utiliser les déductions fiscales futures sous-jacentes change, Yellow Média Limitée devra comptabiliser un montant plus ou moins élevé de déductions fiscales à l'actif, ce qui diminuerait ou augmenterait la charge d'impôt de la période au cours de laquelle l'appréciation a lieu.

Jugements importants

Provisions au titre des positions fiscales incertaines

Yellow Média Limitée est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. Il faut faire appel à un jugement important dans l'établissement de la charge d'impôt consolidée. Dans le cours normal des activités, il survient des transactions et des calculs nombreux pour lesquels l'impôt définitif est incertain. Yellow Média Limitée constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon la Société, reflètent de manière adéquate son risque lié à des questions fiscales visées par des discussions, un audit, un litige ou un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme comportant une incertitude. Ces provisions au titre des positions fiscales incertaines sont établies à l'aide de la meilleure estimation du montant que la Société s'attend à payer en fonction d'une appréciation qualitative de tous les facteurs pertinents. Yellow Média Limitée examine le caractère adéquat de ces provisions à chaque date de clôture. Il est toutefois possible que, à une date future donnée, un passif additionnel découle des audits menés par les autorités fiscales. Lorsque le montant définitif de la charge d'impôt liée à ces questions est différent du montant initialement comptabilisé, l'écart se répercute sur la provision au cours de la période pendant laquelle l'écart est établi.

4. Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles /

Comme la plupart des immobilisations incorporelles ne génèrent pas de rentrées de fonds qui sont dans une large mesure indépendantes de celles d'autres actifs ou d'un groupe d'actifs, la Société effectue le test de dépréciation de ses immobilisations incorporelles au niveau de l'UGT. Les UGT de la Société sont présentées comme suit : Groupe Pages Jaunes et Autres (comprend diverses UGT dont la valeur comptable des immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie n'est pas significative par rapport à la valeur comptable totale des immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéfinie de la Société).

2013

Au cours du quatrième trimestre de 2013, dans le cadre de son test de dépréciation annuel, la Société a mené à terme son analyse de dépréciation et évalué la recouvrabilité de ses actifs attribués à ses UGT. La Société a calculé la valeur recouvrable de ses UGT au moyen de méthodes d'évaluation cohérentes par rapport à celles utilisées pour les périodes précédentes. La valeur recouvrable a été établie en fonction de la valeur d'utilité au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses clés comprenaient les flux de trésorerie projetés fondés sur le plan d'affaires de la Société, qui tient compte de la croissance et des tendances de la composition des produits. Les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des plans financiers sur cinq ans en fonction du budget pour 2014, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration. Les taux de croissance finaux applicables ont été utilisés. Les flux de trésorerie projetés tenaient également compte de diminutions projetées des produits tirés des médias imprimés à des taux annuels se situant entre 20 % et 25 %, ainsi que de taux de croissance annuels des produits tirés des activités en ligne se situant entre 6 % et 11 % en ce qui a trait à l'UGT Groupe Pages Jaunes.

Par suite du test de dépréciation, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de ses UGT excédait leur valeur comptable et, par conséquent, elle n'a comptabilisé aucune charge pour perte de valeur.

2012

Au cours du premier trimestre de 2012, il existait des indicateurs selon lesquels les actifs de la Société pouvaient avoir subi une perte de valeur. Parmi ces facteurs figurent les tendances relatives aux produits influant sur la combinaison des produits de la Société à long terme, un plan quinquennal à jour tenant compte des revenus inférieurs aux attentes et des facteurs externes comme la vente par AT&T de ses activités liées aux annuaires.

Compte tenu de ces sources d'information internes et externes, la direction a effectué un test de dépréciation. À la suite du test de dépréciation, la Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur du goodwill de 2 967,8 M\$ au premier trimestre de 2012, ce qui a ramené à néant le solde du goodwill.

Le goodwill a subi un test de dépréciation au niveau le plus bas au sein de la Société auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne, soit le secteur des solutions de médias numériques et traditionnels (groupe d'UGT), qui est le seul secteur opérationnel de la Société.

Au cours du quatrième trimestre de 2012, par suite de la clôture de la restructuration du capital et dans le cadre de son test de dépréciation annuel, la Société a mené à terme son analyse de dépréciation et évalué la recouvrabilité de ses actifs attribués à ses UGT. Par suite du test de dépréciation, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses UGT excédait leur valeur recouvrable et, par conséquent, la Société a comptabilisé une charge pour perte de valeur de 300 M\$ portée en diminution de certaines immobilisations incorporelles et corporelles.

Les charges pour perte de valeur n'ont eu aucune incidence sur les activités de la Société, sa liquidité, ses flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, ni sur ses actes de fiducie relatifs aux billets garantis de premier rang et aux débetures échangeables.

Valeurs comptables et hypothèses

Les flux de trésorerie au-delà des périodes comprises dans le plan étaient le résultat d'extrapolations selon les taux de croissance finaux indiqués dans le tableau ci-dessous. Le tableau suivant présente la répartition de la valeur comptable des immobilisations incorporelles par UGT ou groupe d'UGT aux 31 décembre 2013 et 2012, compte non tenu de la charge pour perte de valeur, et les hypothèses clés utilisées pour les calculs de la valeur d'utilité dans le cadre des tests de dépréciation effectués le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2012 et le 31 mars 2012 :

	31 décembre 2013		
	Groupe Pages Jaunes	Autres	Total
Valeur comptable des immobilisations incorporelles par UGT			
Marques de commerce et noms de domaine	876 823 \$	2 022 \$	878 845 \$
Marques de commerce et noms de domaine d'une durée de vie déterminée	2 879 \$	4 167 \$	7 046 \$
Entente de non-concurrence et logos	341 501 \$	520 \$	342 021 \$
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	– \$	442 \$	442 \$
Logiciels	81 036 \$	1 104 \$	82 140 \$
Valeur comptable totale des immobilisations incorporelles par UGT	1 302 239 \$	8 255 \$	1 310 494 \$

	31 décembre 2012 ¹		
	Groupe Pages Jaunes	Autres	Total
Valeur comptable des immobilisations incorporelles par UGT			
Marques de commerce et noms de domaine	1 060 842 \$	17 385 \$	1 078 227 \$
Marques de commerce et noms de domaine d'une durée de vie déterminée	3 800 \$	8 333 \$	12 133 \$
Entente de non-concurrence et logos	435 192 \$	6 255 \$	441 447 \$
Logiciels	68 246 \$	1 705 \$	69 951 \$
Valeur comptable totale des immobilisations incorporelles par UGT	1 568 080 \$	33 678 \$	1 601 758 \$

¹ Avant la charge pour perte de valeur de 300 M\$, comme il est expliqué ci-dessus, dont un montant de 289,6 M\$ a été porté en diminution des immobilisations incorporelles.

	31 décembre 2013 et 2012		
	Groupe Pages Jaunes	Autres	Total
Hypothèses clés :			
Taux de croissance final			
31 décembre 2013	-15 % à 4,5 %	5 %	-15 % à 5 %
31 décembre 2012	-15 % à 2,5 %	-15 % à 2,5 %	-15 % à 2,5 %
31 mars 2012	-10 % à 2,5 %	3,5 %	-10 % à 3,5 %
Taux d'actualisation – après impôt			
31 décembre 2013	10 % à 20 %	13,9 %	10 % à 20 %
31 décembre 2012	11 % à 19 %	11 % à 19 %	11 % à 19 %
31 mars 2012	10 % à 19 %	16,5 % à 20 %	10 % à 20 %
Taux d'actualisation – avant impôt			
31 décembre 2013	16,6 % à 26,7 %	17,3 %	16,6 % à 26,7 %
31 décembre 2012	13,6 % à 24,1 %	13,6 % à 24,1 %	13,6 % à 24,1 %
31 mars 2012	12,4 % à 24,1 %	20,7 % à 25,5 %	12,4 % à 25,5 %

Sensibilité à des modifications d'hypothèses

Le tableau suivant présente la mesure, en pourcentage, dans laquelle les hypothèses clés prises en compte de façon isolée doivent changer pour que la valeur recouvrable estimée corresponde à leur valeur comptable :

31 décembre 2013	
Groupe Pages Jaunes	
Hypothèses clés :	
Taux de croissance final	-1 %
Taux d'actualisation – après impôt	1 %
Diminution des produits par année	-1 % à -6 %

5. Participations dans des entreprises associées /

Liste des entreprises associées :

Aux	31 décembre 2013		31 décembre 2012		
	Activité principale	Consolidation	% de participation	Consolidation	% de participation
Canada					
411 Local Search Corp.	Moteur de recherche	Méthode de la mise en équivalence	30	Méthode de la mise en équivalence	30
États-Unis					
Ziplocal, LP	Impression d'annuaires	Méthode de la mise en équivalence	35	Méthode de la mise en équivalence	35

Les actionnaires de 411 Local Search Corp. (« 411 ») ont la possibilité d'exercer une option de vente (passif dérivé), laquelle exige de la Société qu'elle fasse l'acquisition de la participation résiduelle de 70 % de 411, à un prix fondé sur un multiple établi du bénéfice avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ou le 31 mars 2014. La juste valeur de ce passif dérivé s'est établie à 18,5 M\$ au 31 décembre 2012, ce qui a donné lieu à une charge imputée au compte de résultat. La juste valeur n'avait pas changé au 31 décembre 2013. Au 31 décembre 2013, 411 n'avait pas exercé cette option. La Société peut exercer son option d'achat visant la participation résiduelle pendant une période de temps précise en 2014. La Société pouvait également exercer cette option d'achat durant une période déterminée en 2013. La juste valeur de ce dérivé était de néant aux 31 décembre 2012 et 2013. Au 31 décembre 2013, la Société n'avait pas exercé cette option.

Le bénéfice net (la perte nette) pour les participations dans des entreprises associées, sauf Ziplocal, LP (« Ziplocal »), non ajusté en fonction du pourcentage de participation détenu par Yellow Média Limitée a totalisé 2,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ((0,2 M\$) en 2012).

En 2011, Ziplocal était en défaut à l'égard de ses dettes et avait entrepris d'importantes initiatives de restructuration. Par conséquent, Yellow Média Limitée a déterminé que sa participation dans Ziplocal avait subi une perte de valeur et a comptabilisé une perte de 50,3 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 0,2 M\$, ce qui a ramené à néant sa participation nette dans Ziplocal. En conséquence, Yellow Média Limitée ne comptabilise plus sa quote-part des pertes dans Ziplocal.

6. Immobilisations corporelles /

	2013				
	Matériel de bureau ¹	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 31 décembre 2012	29 550 \$	18 362 \$	1 510 \$	29 048 \$	78 470 \$
Ajouts	1 123	6 798	159	2 105	10 185
Cessions, radiations et transferts	(234)	(832)	–	–	(1 066)
Au 31 décembre 2013	30 439 \$	24 328 \$	1 669 \$	31 153 \$	87 589 \$
Cumul des amortissements					
Au 31 décembre 2012	20 966 \$	13 076 \$	891 \$	16 123 \$	51 056 \$
Dotations aux amortissements	2 172	2 876	93	2 957	8 098
Cessions, radiations et transferts	(213)	(841)	–	–	(1 054)
Au 31 décembre 2013	22 925 \$	15 111 \$	984 \$	19 080 \$	58 100 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	7 514 \$	9 217 \$	685 \$	12 073 \$	29 489 \$

	2012				
	Matériel de bureau ¹	Matériel informatique	Autre matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 31 décembre 2011	33 078 \$	29 670 \$	2 694 \$	39 588 \$	105 030 \$
Ajouts	504	4 167	356	1 800	6 827
Dépréciation (note 4)	(3 201)	(1 177)	(565)	(5 447)	(10 390)
Cessions, radiations et transferts	(831)	(14 298)	(975)	(6 893)	(22 997)
Au 31 décembre 2012	29 550 \$	18 362 \$	1 510 \$	29 048 \$	78 470 \$
Cumul des amortissements					
Au 31 décembre 2011	17 329 \$	23 450 \$	1 225 \$	16 530 \$	58 534 \$
Dotations aux amortissements	4 545	3 826	240	6 275	14 886
Cessions, radiations et transferts	(908)	(14 200)	(574)	(6 682)	(22 364)
Au 31 décembre 2012	20 966 \$	13 076 \$	891 \$	16 123 \$	51 056 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	8 584 \$	5 286 \$	619 \$	12 925 \$	27 414 \$

¹ La valeur comptable nette du matériel de bureau comprend un montant de 0,5 M\$ au titre des actifs détenus en vertu de contrats de location-financement (1,1 M\$ en 2012).

7. Immobilisations incorporelles /

	2013				
	Marques de commerce et noms de domaine ¹	Ententes de non-concurrence et logos	Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	Logiciels ²	Total des immobilisations incorporelles
Coût					
Au 31 décembre 2012	951 184 \$	536 102 \$	108 198 \$	134 960 \$	1 730 444 \$
Ajouts	–	–	785	51 288	52 073
Cessions, radiations et transferts	(161)	–	(96 870)	(5 611)	(102 642)
Au 31 décembre 2013	951 023 \$	536 102 \$	12 113 \$	180 637 \$	1 679 875 \$
Cumul des amortissements					
Au 31 décembre 2012	60 705 \$	175 612 \$	108 198 \$	73 781 \$	418 296 \$
Dotations aux amortissements	4 427	18 469	343	28 827	52 066
Cessions, radiations et transferts	–	–	(96 870)	(4 111)	(100 981)
Au 31 décembre 2013	65 132 \$	194 081 \$	11 671 \$	98 497 \$	369 381 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2013	885 891 \$	342 021 \$	442 \$	82 140 \$	1 310 494 \$

	2012				
	Marques de commerce et noms de domaine ¹	Ententes de non-concurrence et logos	Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	Logiciels ²	Total des immobilisations incorporelles
Coût					
Au 31 décembre 2011	1 151 180 \$	617 059 \$	108 198 \$	284 510 \$	2 160 947 \$
Ajouts	–	–	–	33 528	33 528
Dépréciation (note 4)	(199 881)	(80 957)	–	(8 772)	(289 610)
Cessions, radiations et transferts	(115)	–	–	(174 306)	(174 421)
Au 31 décembre 2012	951 184 \$	536 102 \$	108 198 \$	134 960 \$	1 730 444 \$
Cumul des amortissements					
Au 31 décembre 2011	45 542 \$	149 313 \$	103 834 \$	204 207 \$	502 896 \$
Dotation aux amortissements	15 163	26 299	4 364	43 581	89 407
Cessions, radiations et transferts	–	–	–	(174 007)	(174 007)
Au 31 décembre 2012	60 705 \$	175 612 \$	108 198 \$	73 781 \$	418 296 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	890 479 \$	360 490 \$	– \$	61 179 \$	1 312 148 \$

¹ La valeur des marques de commerce et des noms de domaines d'une durée d'utilité indéterminée s'est établie à 878,8 M\$ (879,0 M\$ en 2012).

² La valeur des logiciels en développement s'est établie à 25,3 M\$ (25,4 M\$ en 2012).

8. Dettes fournisseurs et autres créditeurs /

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dettes fournisseurs	44 085 \$	58 271 \$
Intérêts courus	5 717	2 753
Charges liées aux salaires	3 146	1 722
Tranche à court terme des régimes incitatifs à long terme	2 067	–
Charges liées à la publication	10 103	10 261
Autres charges à payer	13 706	14 928
	78 824 \$	87 935 \$

9. Provisions /

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Yellow Média Limitée a comptabilisé des frais de restructuration et charges spéciales de 23,3 M\$. Ces coûts étaient associés à des réductions de la main-d'œuvre ainsi qu'à la résiliation et à la renégociation de certaines obligations contractuelles. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Yellow Média Limitée a comptabilisé des frais de restructuration et charges spéciales de 44,9 M\$. Ces coûts étaient associés à une réduction de la main-d'œuvre, à une relocalisation des centres d'excellence ainsi qu'à la résiliation et à la renégociation de certaines obligations contractuelles.

Les provisions pour frais de restructuration et charges spéciales représentent la valeur actualisée de la meilleure estimation quant à la sortie future d'avantages économiques qui seront nécessaires pour régler les provisions. Cette dernière pourrait varier en raison de nouveaux événements susceptibles d'influer sur les indemnités et les charges qui devront être versées.

Les autres provisions se rapportent surtout aux congés rémunérés et aux régimes incitatifs à court terme.

	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges spéciales	Autres provisions	Total des provisions
Au 31 décembre 2012	12 413 \$	22 910 \$	24 889 \$	60 212 \$
Charge ¹	21 020	2 330	35 520	58 870
Provision utilisée	(12 086)	(5 478)	(23 047)	(40 611)
Provision excédentaire	–	–	(1 808)	(1 808)
Au 31 décembre 2013	21 347	19 762	35 554	76 663
Moins la tranche à court terme	18 951	16 127	35 554	70 632
Tranche à long terme	2 396 \$	3 635 \$	– \$	6 031 \$

	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges spéciales	Autres provisions	Total des provisions
Au 31 décembre 2011	17 637 \$	19 006 \$	11 657 \$	48 300 \$
Charge ¹	16 569	27 681	18 118	62 368
Provision utilisée	(21 793)	(23 777)	(3 252)	(48 822)
Provision excédentaire	–	–	(1 634)	(1 634)
Au 31 décembre 2012	12 413 \$	22 910 \$	24 889 \$	60 212 \$
Moins la tranche à court terme	12 175	15 786	24 889	52 850
Tranche à long terme	238 \$	7 124 \$	– \$	7 362 \$

¹ Les frais de restructuration et charges spéciales comprennent un montant de (12 k\$) (673 k\$ en 2012) au titre des autres coûts sans effet sur la provision.

10. Avantages postérieurs à l'emploi /

Yellow Média Limitée dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des employés de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée maintient des régimes de retraite à prestations définies supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi (les « avantages complémentaires ») offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les régimes de retraite à prestations définies exposent habituellement la Société à des risques actuariels, comme le risque d'investissement, le risque de taux d'intérêt, le risque de longévité et le risque lié au salaire.

Risque d'investissement	La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations de sociétés de première catégorie; si le rendement réel des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Actuellement, les régimes suivent une stratégie de placement relativement équilibrée entre des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que l'obligation au titre des prestations définies est à long terme par nature, le comité de retraite juge approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des instruments de capitaux propres afin de maximiser le rendement.
Risque de taux d'intérêt	Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra l'obligation au titre des prestations définies, particulièrement sur une base de solvabilité. Par contre, même si une augmentation du rendement des placements des régimes de retraite à prestations définies atténuera partiellement cette augmentation; l'incidence pourrait être notable, étant donné que le passif des régimes est sensible aux variations des taux d'intérêt.
Risque de longévité	La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction des estimations des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'obligation au titre des prestations définies.
Risque lié au salaire	La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en fonction de la projection des salaires des participants aux régimes. Ainsi, toute augmentation de salaire des participants aux régimes plus marquée que prévu aura pour effet de faire augmenter le passif des régimes à prestations définies.

La plus récente évaluation actuarielle des actifs des régimes et le calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été effectués par Morneau Shepell, Fellows de l'Institut canadien des actuaires et de la Société des actuaires au 31 décembre 2013. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La variation des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations définies et du montant comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012 se présentent comme suit :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Prestations de retraite ¹	Autres avantages	Prestations de retraite ¹	Autres avantages
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	406 554 \$	- \$	389 860 \$	- \$
Cotisations de l'employeur	19 991	2 073	30 796	1 975
Cotisations des employés	803	-	390	-
Produits d'intérêts	15 901	-	17 466	-
Rendement des actifs des régimes, excluant les produits d'intérêts (gains actuariels)	43 478	-	17 926	-
Prestations versées	(47 274)	(2 073)	(48 664)	(1 975)
Frais d'administration	(1 445)	-	(1 220)	-
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	438 008 \$	- \$	406 554 \$	- \$
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	651 238 \$	52 230 \$	636 292 \$	52 364 \$
Coût des services rendus de l'exercice	14 802	866	17 201	1 041
Cotisations des employés	803	-	390	-
Prestations versées	(47 274)	(2 073)	(48 664)	(1 975)
Charges d'intérêt	25 829	2 082	28 618	2 359
Coûts des services passés	(3 297)	(4 095)	(8 027)	(5 291)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de ce qui suit :				
Ajustements liés à l'expérience	(6 046)	(5 506)	(13 583)	-
Changements dans les hypothèses démographiques	11 401	1 163	-	-
Changements dans les hypothèses financières	(70 792)	(4 375)	39 011	3 732
Obligations au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	576 664 \$	40 292 \$	651 238 \$	52 230 \$
Obligation nette au titre des prestations définies	(138 656) \$	(40 292) \$	(244 684) \$	(52 230) \$

¹ Comprennent les régimes de retraite à prestations définies supplémentaires sans capitalisation.

Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations de Yellow Média Limitée en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires aux 31 décembre 2013 et 2012 :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Prestations de retraite	Autres avantages
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi				
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	4,75 %	4,75 %	4,00 %	4,00 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,25 %	3,50 %
Coûts nets des régimes d'avantages				
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	4,00 %	4,00 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,50 %
Durée moyenne pondérée (en années)	15	13	17	15

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins médicaux couverts (le « taux tendanciel du coût des soins médicaux ») a été fixé à 7,0 % en 2013. Le taux de croissance du coût des soins médicaux est présumé reculer graduellement pour se situer à 4,5 % en 2028 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts a été fixé à 4,5 % en 2012 et par la suite.

Le tableau suivant indique dans quelle mesure des changements raisonnablement susceptibles de se produire dans chacune des principales hypothèses actuarielles auraient eu une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2013 :

	Prestations de retraite	Autres avantages
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice – 4,50 % au lieu de 4,75 %	22 534 \$	1 219 \$
Taux d'augmentation de la rémunération – 3,25 % en 2014 et 3,50 % par la suite, au lieu de 3,00 % en 2014 et de 3,25 % par la suite	3 299 \$	- \$
Taux tendanciels du coût des soins de santé – soins médicaux : 8,0 % en 2013 pour ensuite diminuer à 5,5 % sur 15 ans, au lieu de 7,0 % en 2013 pour ensuite diminuer à 4,5 % sur 15 ans; soins dentaires : 5,5 % au lieu de 4,5 %	s.o.	1 322 \$

Le coût net des régimes d'avantages présenté dans le compte de résultat inclut les composantes suivantes :

	Pour les exercices clos les 31 décembre			
	2013		2012	
	Prestations de retraite	Autres avantages	Prestations de retraite	Autres avantages
Coût des services rendus de l'exercice ¹	14 802 \$	866 \$	17 201 \$	1 041 \$
Frais d'administration ¹	1 445	-	1 220	-
Coûts des services passés ¹	(3 297)	(4 095)	(8 027)	(5 291)
Coûts des services	12 950 \$	(3 229) \$	10 394 \$	(4 250) \$
Coût financier (note 18)	25 829 \$	2 082 \$	28 618 \$	2 359 \$
Produits d'intérêts (note 18)	(15 901)	-	(17 466)	-
Charge d'intérêt nette sur l'obligation nette au titre des prestations définies	9 928 \$	2 082 \$	11 152 \$	2 359 \$
Coûts (recouvrements) nets des régimes d'avantages comptabilisés dans le compte de résultat	22 878 \$	(1 147) \$	21 546 \$	(1 891) \$
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	(108 915) \$	(8 718) \$	7 502 \$	3 732 \$
Total du (recouvrement) coût net des régimes d'avantages pour les régimes à prestations définies de Groupe Pages Jaunes Corp. (« GPJ Corp. »)	(86 037) \$	(9 865) \$	29 048 \$	1 841 \$
Coûts nets des régimes d'avantages pour les régimes à cotisations définies de GPJ Corp. ¹	6 438	-	4 288	-
Total du (recouvrement) coût net des régimes d'avantages	(79 599) \$	(9 865) \$	33 336 \$	1 841 \$

¹ Compris dans les coûts opérationnels.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013, la Société a modifié les régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains groupes d'employés. Ces modifications ont été présentées sur une base prospective et concernaient uniquement certains groupes d'employés, et elles comprenaient, entre autres, pour les employés concernés, l'élimination des avantages postérieurs à l'emploi, l'élimination de l'indexation sur les services futurs pendant la retraite, l'introduction de cotisations des employés et la réduction de la garantie pour invalidité à court terme. Certaines de ces modifications se sont traduites par des coûts des services passés d'un montant négatif de 7,4 M\$ (13,3 M\$ en 2012).

Le 31 mai 2013, sur le plan administratif, le régime a été scindé en deux :

- Un régime en vigueur pour tous les participants aux régimes à prestations définies et à cotisations définies, sauf pour les participants aux régimes à cotisations définies au Québec;
- Un régime en vigueur pour tous les participants aux régimes à cotisations définies au Québec.

Cette division n'a pas d'incidence sur les avantages des participants actifs ou des participants retraités.

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débetures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit aux 31 décembre 2013 et 2012 :

(en pourcentage – %)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Juste valeur des actifs des régimes :		
Obligations et débetures canadiennes	27,5	29,0
Actions ordinaires canadiennes	12,5	13,5
Actions ordinaires mondiales	10,0	9,5
Parts de fonds de placement		
Fonds d'actions canadiennes	19,0	18,0
Fonds d'actions mondiales	22,0	21,0
Fonds à revenu fixe canadiens	6,5	6,0
Fonds de placement hypothécaires	1,5	2,0
Fonds du marché monétaire	-	1,0
Billets à court terme et bons du Trésor	0,5	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5	-

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement d'actions de Yellow Média Limitée.

Les paiements en espèces versés par Yellow Média Limitée au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires ont totalisé 28,5 M\$ en 2013 (37,1 M\$ en 2012). Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires devraient s'élever à environ 40,4 M\$ en 2014.

La politique de financement de Yellow Média Limitée consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Yellow Média Limitée a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

Les charges de Yellow Média Limitée au titre des régimes de retraite provinciaux et fédéral et des régimes d'États se sont établies à 7,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (6,7 M\$ en 2012).

Au 31 décembre 2013, Yellow Média Limitée a comptabilisé un solde cumulé de 55,7 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 18,3 M\$ au titre des pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global.

11. Dette à long terme /

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Billets garantis de premier rang	646 577 \$	800 000 \$
Obligations en vertu de contrats de location-financement	891	1 831
	647 468 \$	801 831 \$
Moins la tranche à court terme ¹	89 051	100 939
Tranche à long terme	558 417 \$	700 892 \$

¹ La tranche à court terme du remboursement des billets garantis de premier rang pourrait varier en vertu de la clause des flux de trésorerie excédentaires.

Emprunt garanti par des actifs

En août 2013, la Société a conclu, par l'entremise de Financement YPG inc., un emprunt garanti par des actifs de 50 M\$, d'une durée de 5 ans, arrivant à échéance en août 2018, qui sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise. L'emprunt garanti par des actifs permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous la forme de prêts au taux préférentiel, de prêts au taux des acceptations bancaires ou de lettres de crédit. L'emprunt garanti par des actifs comporte une charge de premier rang sur les créances de la Société. L'emprunt est soumis à une réserve disponible de 5 M\$ si le ratio de couverture des charges fixes de la Société est inférieur à 1,1 fois pour les douze derniers mois. Au 31 décembre 2013, l'emprunt garanti par des actifs était entièrement disponible et aucun montant n'avait été prélevé. L'intérêt est calculé soit en fonction du taux des acceptations bancaires, soit en fonction du taux préférentiel canadien majoré d'une marge applicable.

La convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs contient des clauses restrictives, notamment des restrictions quant à la création de dette additionnelle, au paiement des dividendes et autres paiements, aux placements, à la création de privilèges, aux transactions de cession-bail, aux fusions, aux regroupements et aux ventes d'actifs et à certaines transactions avec des filiales et activités opérationnelles.

Au 31 décembre 2013, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

Billets garantis de premier rang

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, par l'entremise de sa filiale, Financement YPG inc., 800 M\$ de billets garantis de premier rang à 9,25 % échéant le 30 novembre 2018. Les intérêts sur les billets garantis de premier rang sont payables en espèces trimestriellement, à terme échu et en versements égaux au taux de 9,25 % par année, le dernier jour de février, de mai, d'août et de novembre de chaque année.

Les billets garantis de premier rang sont inconditionnellement garantis par des cautionnements de premier rang fournis par Yellow Media Limitée et par toutes ses filiales assujetties à des restrictions (selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang).

Les billets garantis de premier rang et les cautionnements des billets garantis de premier rang sont garantis par une charge de premier rang, sous réserve de certaines charges autorisées, grevant les biens affectés en garantie, qui comprennent la totalité des biens de Yellow Média Limitée et des filiales assujetties à des restrictions détenus en propriété à la date d'entrée en vigueur ou acquis par la suite, sauf certains biens exclus.

L'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang contient des clauses restrictives, notamment des restrictions quant à la création d'une dette additionnelle, au paiement de dividendes et autres restrictions de paiement, aux placements, à la création de privilèges, aux transactions de cession-bail, aux fusions, aux regroupements et aux ventes d'actifs, ainsi qu'à certaines transactions avec des entreprises liées et aux activités opérationnelles. L'acte de fiducie ne contient pas l'obligation de maintenir des ratios financiers. Les restrictions quant aux ratios financiers s'appliquent seulement lors de la création d'une dette additionnelle ou d'autres transactions (autres que les emprunts garantis par des actifs).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang.

Rachat obligatoire

Aux termes de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, la Société doit utiliser un montant équivalent à 75 % des flux de trésorerie excédentaires consolidés pour la dernière période de six mois close le 31 mars ou le 30 septembre, selon le cas, pour racheter semestriellement le dernier jour de mai et de novembre de chaque année, à compter du 31 mai 2013, les billets garantis de premier rang à un prix de rachat équivalent à 100 % du capital auprès de leurs détenteurs, sur une base proportionnelle, à la condition que la Société maintienne un solde de trésorerie minimal de 75 M\$ immédiatement après le paiement de rachat obligatoire. Les flux de trésorerie excédentaires, selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang, désignent le total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ajusté pour tenir compte, entre autres, des paiements d'intérêts, de l'impôt, des régimes de rémunération des employés à long terme, de certains paiements de cotisations à des régimes de retraite et des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

La Société est tenue d'effectuer des paiements de rachat obligatoire minimaux d'un montant global annuel de 75 M\$ en 2014 et de 50 M\$ en 2015 ou, si les paiements de rachat effectués en 2014 sont plus élevés que 75 M\$, de 50 M\$ moins le montant de ces paiements de rachat supplémentaires. Le montant global annuel des paiements de rachat obligatoire minimaux pour 2014 et 2015 n'est pas assujéti à la condition que la Société maintienne un solde de trésorerie minimal de 75 M\$ immédiatement après ces paiements.

Aux fins de la détermination des flux de trésorerie excédentaires consolidés, les déductions pour dépenses d'investissement et pour charges liées aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques sont toutes deux limitées à 50 M\$ par année. Dans ces circonstances, la Société pourrait également devoir effectuer des remboursements supplémentaires sur les billets garantis de premier rang (se reporter à l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang).

Rachat optionnel

La Société peut racheter la totalité ou une partie des billets garantis de premier rang à son gré, en tout temps, sur préavis de 30 à 60 jours, à un prix de rachat égal à :

- 105 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué avant le 31 mai 2017;
- 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué le 31 mai 2017 ou après cette date.

Le 31 mai 2013 et le 2 décembre 2013, Yellow Média Limitée a effectué des paiements de rachat obligatoire sur les billets garantis de premier rang de 26,1 M\$ et de 92,4 M\$, respectivement. Le 25 septembre 2013, Yellow Média Limitée a acheté, sur le marché libre, des billets de premier rang garantis d'un montant de 8 M\$ pour une contrepartie en espèces totale de 8,3 M\$. Une perte de 0,3 M\$ a été comptabilisée en résultat net à titre de charges financières. Le 29 octobre 2013, Yellow Média Limitée a exercé son option de rachat des billets garantis de premier rang d'un montant de 27 M\$ pour une contrepartie en espèces totale de 28,4 M\$. Une perte de 1,4 M\$ a été comptabilisée en résultat net à titre de charges financières.

Obligations en vertu de contrats de location-financement

La Société a conclu plusieurs contrats de location avec des tierces parties pour du matériel de bureau ainsi que pour des logiciels. Les obligations en vertu des contrats de location-financement sont garanties par une hypothèque mobilière sur le matériel de bureau loué.

Le tableau suivant présente les obligations en vertu des contrats de location-financement au 31 décembre 2013 :

	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	551 \$	43 \$	508 \$
Entre un an et cinq ans	396	13	383
	947 \$	56 \$	891 \$

12. Débentures échangeables /

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur nominale des débentures échangeables	107 500 \$	107 500 \$
Moins les intérêts non cumulés	(19 566)	(20 833)
	87 934 \$	86 667 \$

Le 20 décembre 2012, la Société a émis, par l'entremise de sa filiale, Financement YPG inc., 107,5 M\$ de débentures échangeables subordonnées de premier rang échéant le 30 novembre 2022. Les débentures échangeables portent intérêt au taux de 8 % par année si, pour la période d'intérêt applicable, le paiement est en espèces, ou au taux de 12 % par année si la Société choisit d'effectuer un paiement en nature des intérêts sur la totalité ou une partie des débentures échangeables en circulation, c'est-à-dire de payer les intérêts en débentures échangeables additionnelles. Les intérêts sur les débentures échangeables sont payables semestriellement, à terme échu et en versements égaux le dernier jour de mai et de novembre de chaque année. La juste valeur initiale des débentures échangeables au 20 décembre 2012 s'établissait à 91,6 M\$.

Les débentures échangeables sont des obligations subordonnées de premier rang non garanties de Financement YPG inc. Les débentures échangeables sont inconditionnellement garanties par des cautionnements subordonnés non garantis fournis par Yellow Média Limitée et par toutes ses filiales assujetties à des restrictions (selon la définition qui en est donnée dans l'acte de fiducie régissant les débentures échangeables).

L'acte de fiducie régissant les débentures échangeables contient des clauses restrictives, notamment des restrictions quant à la création d'une dette additionnelle, au paiement des dividendes et autres restrictions de paiement, aux placements, à la création de privilèges, aux transactions de cession-bail, aux fusions, aux regroupements et aux ventes d'actifs, ainsi qu'à certaines transactions avec des entreprises liées. L'acte de fiducie ne contient pas l'obligation de maintenir des ratios financiers. Les restrictions quant aux ratios financiers s'appliquent seulement lors de la création d'une dette ou d'autres transactions.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la Société respectait toutes les clauses restrictives en vertu de l'acte de fiducie régissant les débentures échangeables.

Option d'échange

Les débentures échangeables sont échangeables au gré du détenteur contre de nouvelles actions ordinaires, en tout temps, à un prix d'échange par nouvelle action ordinaire de 19,04 \$, sous réserve d'un ajustement pour transactions précisées.

L'option de conversion était évaluée à 3,6 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$, à la date de l'émission et est comprise dans les capitaux propres. La composante passif est désactualisée, de sorte que le passif à l'échéance sera égal au capital, moins les échanges.

Rachat optionnel

La Société peut, en tout temps à partir de la date à laquelle la totalité des billets garantis de premier rang ont été payés en entier, racheter la totalité ou une partie des débentures échangeables à son gré, à un prix de rachat égal à :

- 110 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué avant le 31 mai 2021;
- 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat, le cas échéant, si le rachat est effectué après le 31 mai 2021.

L'option de rachat en espèces correspond à la définition d'un dérivé incorporé et est comptabilisée à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges financières.

13. Impôt sur le résultat /

Le tableau qui suit présente un rapprochement de l'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi au Canada et de l'impôt sur le résultat inscrit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 (révisé – note 2)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat et quote-part des bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	239 253 \$	(2 042 756) \$
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada ¹	26,46 %	26,31 %
Charge (économie) d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	63 306 \$	(537 449) \$
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Attributs fiscaux non comptabilisés de l'exercice considéré	3 332	7 850
Comptabilisation d'attributs fiscaux non comptabilisés auparavant	(3 312)	(15 393)
Différence dans le taux prévu par la loi applicable aux établissements à l'étranger	(1 026)	(2 922)
Différentiel de taux au titre des différences temporaires	(300)	1 938
Instruments financiers dérivés	-	4 274
Profit au règlement de la dette	-	(282 848)
Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	-	738 925
Dividendes versés non déductibles	-	4 655
Autres	1 421	2 161
Charge (économie) d'impôt	63 421 \$	(78 809) \$

¹ Le taux d'imposition combiné applicable prévu par la loi a augmenté de 0,15 %, principalement en raison de l'augmentation du taux d'imposition prévu par la loi de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick.

La charge (l'économie) d'impôt sur le résultat se présente comme suit pour les exercices clos les :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012 (révisé – note 2)
Impôt exigible	48 241 \$	48 603 \$
Impôt différé	15 180	(127 412)
	63 421 \$	(78 809) \$

Les (actifs) passifs d'impôt différé relatifs aux éléments suivants s'établissent comme suit :

	Coûts de financement différés	Report en avant de pertes autres qu'en capital	Produits différés	Avantages postérieurs à l'emploi	Charges à payer	Immobilisations corporelles et avantages incitatifs relatifs à un bail	Débitures échangeables	Immobilisations incorporelles	(Actifs) passifs d'impôt différé, montant net
31 décembre 2012	(11 112) \$	(3 954) \$	(11 726) \$	(77 362) \$	(9 941) \$	(920) \$	5 599 \$	96 030 \$	(13 386) \$
Charge (économie) inscrite au compte de résultat	6 347	(103)	2 257	(2 582)	(3 186)	(3 878)	(340)	16 665	15 180
Charge inscrite dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	31 126	-	-	-	-	31 126
Autres	-	-	-	-	-	-	-	(3 596)	(3 596)
31 décembre 2013	(4 765) \$	(4 057) \$	(9 469) \$	(48 818) \$	(13 127) \$	(4 798) \$	5 259 \$	109 099 \$	29 324 \$

	Coûts de financement différés	Report en avant de pertes autres qu'en capital	Produits différés	Avantages postérieurs à l'emploi	Ajustement lié à la juste valeur de l'élément couvert	Charges à payer	Immobilisations corporelles et avantages incitatifs relatifs à un bail	Débitures échangeables et convertibles	Immobilisations incorporelles	Passifs d'impôt différé, montant net
31 décembre 2011	8 366 \$	(9 415) \$	(14 774) \$	(78 658) \$	(2 146) \$	(8 467) \$	5 041 \$	2 265 \$	217 093 \$	119 305 \$
(Économie) charge inscrite au compte de résultat	(19 478)	5 461	3 048	7 126	2 552	(1 474)	(5 961)	1 999	(117 811)	(124 538)
Charge inscrite dans les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	1 335	-	1 335
Économie inscrite dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	(5 830)	(406)	-	-	-	-	(6 236)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 252)	(3 252)
31 décembre 2012	(11 112) \$	(3 954) \$	(11 726) \$	(77 362) \$	- \$	(9 941) \$	(920) \$	5 599 \$	96 030 \$	(13 386) \$

Au 31 décembre 2013, la Société n'avait comptabilisé aucun actif d'impôt différé relativement à des pertes opérationnelles à l'étranger de 84,3 M\$ venant à échéance entre 2028 et 2033, à des pertes en capital au Canada de 1,7 M\$ pouvant être utilisées pour une durée indéfinie, ainsi qu'à des différences temporaires déductibles de 285 M\$.

14. Capital social /

Actions ordinaires

Un nombre illimité de nouvelles actions ordinaires peut être émis.

	31 décembre 2013 et 2012	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2011	520 402 094	3 554 715 \$
Exercice de l'option de conversion des débetures convertibles avant la restructuration du capital (note 1)	116 250	899
Échange de débetures convertibles ¹	99 535 000	-
Annulation d'actions ordinaires ¹	(620 053 344)	-
Émission de nouvelles actions ordinaires pour régler la dette antérieure ¹	24 567 901	153 568
Émission de nouvelles actions ordinaires à l'intention des anciens détenteurs d'actions ordinaires ¹	2 564 647	-
Échange d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7 contre de nouvelles actions ordinaires ¹	822 529	320 687
Solde aux 31 décembre 2013 et 2012	27 955 077	4 029 869 \$

¹ Dans le cadre de la restructuration du capital.

Dans le cadre de la restructuration du capital, les actions ordinaires de Financement YPG inc. ont été annulées le 20 décembre 2012.

Bons de souscription d'actions

Tel qu'il est décrit à la note 1, « Description », dans le cadre de la restructuration du capital, la Société a émis un total de 2 995 506 bons de souscription d'actions.

Chaque bon de souscription est transférable et confère à son détenteur le droit d'acheter une nouvelle action ordinaire, à un prix d'exercice de 28,16 \$ par bon de souscription payable en espèces, en tout temps d'ici le 20 décembre 2022 inclusivement. La juste valeur des bons de souscription d'actions à la date d'entrée en vigueur s'établissait à 1,5 M\$.

La juste valeur des bons de souscription d'actions a été calculée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation des options, en se fondant sur les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	2,27 %
Durée de vie prévue	10 ans
Date d'expiration	20 décembre 2022
Volatilité prévue	33,5 %

15. Bénéfice (perte) par action /

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action	27 797 170	27 955 077
Effet dilutif des unités d'actions restreintes et des unités d'actions liées à la performance	157 907	-
Effet dilutif des options sur actions	14 624	-
Effet dilutif des débetures échangeables	5 646 008	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action	33 615 709	27 955 077

Dans le cadre de la clôture de la restructuration du capital approuvée par la Cour, les actions ordinaires de Financement YPG inc. ont été échangées contre de nouvelles actions ordinaires de la Société. Par conséquent, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période précédente a été ajusté pour tenir compte de la restructuration du capital.

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
		(révisé – note 2)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée	176 360 \$	(1 961 663) \$
Dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées de séries 3, 5 et 7	-	(21 606)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée et utilisé(e) dans le calcul de la perte de base et diluée par action	176 360 \$	(1 983 269) \$
Incidence de la conversion présumée des débetures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	7 244	-
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) au titre de l'effet dilutif	183 604 \$	(1 983 269) \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte d'un effet potentiellement dilutif des bons de souscription d'actions (se reporter à la note 14, « Capital social »), ces derniers n'ayant pas d'effet dilutif. Yellow Média Limitée n'a pas calculé la perte diluée par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, car la conversion des bons de souscription d'actions, des options sur actions et des débetures échangeables n'aurait pas un effet dilutif sur la perte.

16. Régimes de rémunération fondée sur des actions /

2013

Les régimes de rémunération fondée sur des actions de Yellow Média Limitée se composent d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées à la performance, d'unités d'actions différées et d'options sur actions de Yellow Média Limitée.

Régime d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions liées à la performance

Le 6 mai 2013, Yellow Média Limitée a adopté un régime d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions liées à la performance (le « régime d'UAR et d'UAP ») afin de récompenser les employés et cadres supérieurs clés de Yellow Média Limitée (les « participants »). À la suite de la mise en œuvre du régime d'UAR et d'UAP, Yellow Média Limitée a attribué aux participants un certain nombre d'unités d'actions restreintes (les « UAR ») et/ou d'unités d'actions liées à la performance (les « UAP »), le cas échéant. Les UAR sont des attributions fondées sur l'écoulement du temps et leurs droits seront acquis lorsque les participants auront été à l'emploi de la Société pour une période de 36 mois consécutifs à compter de la date d'attribution, ou pour une période de 36 mois ou moins déterminée par le conseil d'administration. Les UAP sont des attributions fondées sur la performance et leurs droits seront acquis lorsque le conseil d'administration confirmera que les cibles de performance précisées ont été atteintes, le cas échéant, et lorsque les participants auront été à l'emploi de la Société pour une période de 36 mois consécutifs à compter de la date d'attribution, ou pour une période de 36 mois ou moins déterminée par le conseil d'administration. Les UAP pour lesquelles les cibles de performance n'auront pas été atteintes feront l'objet d'une renonciation et seront annulées automatiquement.

Aux termes du régime d'UAR et d'UAP, si le régime d'UAR et d'UAP est capitalisé, les participants recevront, à l'acquisition des droits des UAR et des UAP, des actions ordinaires de la Société. Dans l'éventualité où le régime d'UAR et d'UAP ne serait pas capitalisé, Yellow Média Limitée paiera au participant un montant en espèces équivalant au nombre d'UAR ou d'UAP dont les droits ont été acquis.

Le nombre d'UAP dont les droits sont acquis pourrait atteindre jusqu'à une fois et demie le nombre réel d'UAP attribuées si la performance réelle atteint le niveau maximal des cibles de performance.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, 65 883 UAP ont été mises de côté pour un possible paiement à l'échéance pouvant aller jusqu'à 150 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, 454 482 actions ordinaires de Yellow Média Limitée ont été achetées sur le marché libre de la TSX par le fiduciaire nommé en vertu du régime d'UAR et d'UAP à un coût de 6,6 M\$ et sont soumises à des restrictions en vue de la capitalisation du régime d'UAR et d'UAP.

Le tableau qui suit présente un sommaire des attributions d'UAR et d'UAP effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

	31 décembre 2013	
	Nombre d'UAR et d'UAP	
	UAR	UAP
En cours au début de la période	–	–
Attribuées	300 871	140 669
Droits acquis	–	–
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(48 216)	(8 893)
En cours à la fin de la période	252 655	131 776
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	2 ans	2 ans

Régime d'unités d'actions différées

Le 12 juin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre d'une structure révisée de rémunération du conseil d'administration, Yellow Média Limitée a adopté un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») et les administrateurs de Yellow Média Limitée ont reçu une attribution non récurrente d'unités d'actions différées (les « UAD »). Cette attribution représente un nombre total de 58 536 UAD. Les droits des 58 536 UAD ont été acquis immédiatement à l'attribution. La Société doit, à sa discrétion, régler les UAD dont les droits sont acquis en espèces ou en actions ordinaires de la Société lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration.

Les administrateurs de Yellow Média Limitée ont reçu d'autres attributions représentant un nombre total de 42 021 UAD, dont les droits ont été acquis sur une période d'un maximum de six mois qui s'est terminée le 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, une charge de 3,7 M\$ a été comptabilisée dans le compte consolidé de résultat relativement au régime d'UAR et d'UAP ainsi qu'au régime d'UAD. Au 31 décembre 2013, un passif de 2,1 M\$ a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs relativement au régime d'UAD.

Options sur actions

Le 20 décembre 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de restructuration du capital de Yellow Média Limitée, un nouveau régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») a été adopté. Le régime d'options sur actions vise à attirer et à conserver certains employés de Yellow Média Limitée qui ont la capacité de contribuer de façon importante au succès de l'exploitation de l'entreprise, à offrir un incitatif significatif à la direction pour qu'elle mène Yellow Média Limitée à bon port pendant la transformation de ses activités, ainsi qu'à mieux harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de Yellow Média Limitée. Un maximum de 1 290 612 options pourrait être attribué en vertu du régime d'options sur actions. Le 6 mai 2013, 376 000 options ont été attribuées à certains employés de Yellow Média Limitée. Les droits des options seront acquis à raison de 50 % en février 2015, de 25 % en février 2016 et de 25 % en février 2017.

	31 décembre 2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début de la période	–	–
Attribuées	376 000	10,12 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	–	–
En cours à la fin de la période	376 000	10,12 \$
Pouvant être exercées à la fin de la période	–	–

La juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice s'établit à 3,67 \$ par option. La valeur des options a été établie au moyen d'un modèle binomial d'évaluation des options. La volatilité prévue se fonde sur la volatilité historique du prix des actions sur la durée de vie moyenne prévue des options attribuées. Les principales données dont le modèle tient compte sont les suivantes :

- Cours de l'action à la date d'attribution : 8,66 \$
- Durée de vie contractuelle : 7 ans
- Prix d'exercice : 10,12 \$
- Taux d'intérêt sans risque : 1,94 %
- Volatilité prévue : 40 %
- Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle : 6,3 ans

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, une charge de 0,4 M\$ a été comptabilisée à l'égard du régime d'options sur actions.

2012

En 2012, les régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société comprenaient un régime d'unités d'actions restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions.

Régime d'unités d'actions restreintes

La Société offrait un régime d'avantages du personnel appelé le régime d'unités d'actions restreintes (le « régime d'actions restreintes »). En vertu de ce régime, certains employés admissibles pouvaient recevoir des actions, sous réserve des conditions du régime d'actions restreintes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aucune action restreinte n'a été attribuée en vertu du régime d'actions restreintes.

Dans le cadre de la restructuration du capital approuvée par la Cour, les détenteurs des actions restreintes ont déposé leurs actions restreintes aux fins de rachat en contrepartie d'un paiement en espèces égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions sous-jacentes. Toutes les actions restreintes ont été annulées par la suite. Le régime d'actions restreintes et tous les droits conférés en vertu de ce régime ont été résiliés ou annulés.

Une charge totale de 4,3 M\$ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Options sur actions – Régime de 2003

Dans le cadre de la restructuration du capital, le régime de 2003 et toutes les options en circulation attribuées en vertu de ce régime ont été annulés sans qu'une contrepartie soit versée.

17. Coûts opérationnels /

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Salaires, commissions et avantages ¹	281 567 \$	274 960 \$
Chaîne d'approvisionnement et logistique ²	105 798	110 191
Autres biens et services ³	108 851	91 311
Systèmes informatiques	44 964	43 716
Créances douteuses	14 469	18 157
	555 649 \$	538 335 \$

¹ Les données de la période précédente ont été révisées pour refléter l'adoption d'IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*, tel qu'il est décrit à la note 2.

² Les coûts liés à la chaîne d'approvisionnement et logistique ont trait aux coûts liés aux fournisseurs externes pour la production et la distribution de nos produits imprimés et en ligne, ainsi que les coûts connexes associés à nos solutions de moteur de recherche.

³ Le poste Autres biens et services comprend les coûts de promotion et de publicité, l'immobilier, les télécommunications, les services et le matériel de bureau, les services de consultation incluant les frais liés aux contractants et les honoraires. Les contrats de location simple comptabilisés dans les coûts opérationnels au cours de l'exercice se sont élevés à 19,8 M\$ (19,8 M\$ en 2012).

18. Charges financières, montant net /

Les principales composantes des charges financières s'établissent comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme, les débetures échangeables et les débetures convertibles	79 017 \$	119 329 \$
Intérêts nets sur les obligations au titre des prestations de retraite ¹	12 010	13 511
Produits d'intérêts, commission d'engagement et autres charges financières, montant net	(680)	(3 328)
Perte au remboursement des billets garantis de premier rang	1 670	–
Amortissement et radiation des coûts de financement différés	84	8 442
Augmentation des instruments financiers dérivés	–	18 479
Autres, montant net	1 256	(465)
	93 357 \$	155 968 \$

¹ Les données de la période précédente ont été révisées pour refléter l'adoption d'IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*, tel qu'il est décrit à la note 2.

19. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie /

Le tableau qui suit présente les transactions sans effet de trésorerie :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	1 005 \$	2 575 \$
Acquisitions d'immobilisations incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	4 134 \$	6 072 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement	– \$	24 \$
Émission de billets garantis de premier rang	– \$	800 000 \$
Émission de débetures échangeables	– \$	107 500 \$
Extinction des billets à moyen terme	– \$	1 404 127 \$
Extinction de la facilité de crédit	– \$	344 000 \$
Extinction des actions privilégiées de séries 1 et 2	– \$	400 644 \$
Émission de nouvelles actions ordinaires dans le cadre de la restructuration du capital	– \$	153 568 \$
Conversion des débetures convertibles	– \$	899 \$

20. Engagements et éventualités /

a) Au 31 décembre 2013, Yellow Média Limitée avait des engagements en vertu de divers contrats de location pour des locaux et du matériel et des obligations contractuelles visant des services pour des dépenses opérationnelles et des dépenses d'investissement aux termes desquels le total des paiements ainsi que ceux à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

	Contrats de location simple	Autres	Total des engagements
2014	20 832 \$	62 701 \$	83 533 \$
2015	20 910	59 171	80 081
2016	19 970	48 408	68 378
2017	17 189	4 906	22 095
2018	7 174	3 071	10 245
Par la suite	3 462	1 000	4 462
	89 537 \$	179 257 \$	268 794 \$

Certains contrats de location prévoient des avantages incitatifs au titre de l'aménagement des locaux loués. Ces avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés dans les crédits différés et s'établissent à 12,5 M\$. Ces avantages incitatifs sont portés en réduction de la charge de loyer selon le mode linéaire sur la durée du bail.

b) Yellow Média Limitée a conclu quatre contrats de services de facturation et de recouvrement. La date d'échéance de la convention de services de facturation et de recouvrement conclue avec Bell Canada (« Bell ») est le 31 décembre 2014, mais deux périodes de renouvellement automatique de un an successives sont prévues, à moins d'avis contraire préalable de Yellow Média Limitée. La convention avec TELUS Communications Inc. (« TELUS ») expire au plus tard en 2031 et comprend des périodes de renouvellement automatique successives de un an. La convention avec MTS Allstream Inc. vient à échéance le 2 octobre 2016, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, jusqu'à un maximum de trente ans. La convention conclue avec Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant ») vient à échéance le 30 avril 2017, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues.

En vertu de conventions de publication conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, Yellow Média Limitée produit des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques pour chacune de ces sociétés afin de leur permettre de respecter leurs obligations en matière de réglementation.

La Société a également conclu plusieurs autres conventions avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, concernant l'utilisation de renseignements tirés des inscriptions et des marques de commerce pour la publication d'annuaires. Si la Société manque de façon importante à ses obligations en vertu des conventions de publication susmentionnées et que, par conséquent, ces dernières sont résiliées conformément à leurs modalités, ces autres conventions conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant pourront également être résiliées. Ces ententes prendront fin en 2038.

c) Yellow Média Limitée a conclu des ententes d'impression d'annuaires avec ses imprimeurs visant l'impression, la reliure et la livraison d'annuaires alphabétiques, classés et combinés ainsi que d'autres publications. Elle a aussi conclu des ententes de distribution.

d) Yellow Média Limitée fait l'objet de diverses réclamations et poursuites qui ont été engagées contre elle dans le cours normal des activités. Des provisions au titre de certaines de ces réclamations sont comptabilisées et incluses dans les dettes fournisseurs et autres créanciers selon la meilleure estimation de la direction quant à leur issue éventuelle. La direction ne s'attend pas à ce que le règlement de ces questions en attente ou en cours ait une incidence négative importante sur la situation financière, sur la performance financière ni sur les flux de trésorerie de Yellow Média Limitée.

21. Gestion des risques financiers /

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement de l'incapacité éventuelle d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations contractuelles. Yellow Média Limitée est exposée au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, aux créances clients et au billet à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale de Yellow Média Limitée.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie peut être réduit de façon importante en confiant ces actifs financiers à des contreparties solvables. La situation des contreparties est examinée de façon continue pour évaluer tout changement.

L'octroi de crédit à des clients par Yellow Média Limitée nécessite du jugement. Yellow Média Limitée a mis en place des contrôles internes visant à atténuer le risque de crédit, y compris une politique de crédit officielle gérée par son service du crédit. Les nouveaux clients, les clients qui augmentent leurs dépenses liées à la publicité selon un certain niveau et les clients qui ne respectent pas les conditions de paiement sont soumis à un processus particulier d'examen et d'approbation.

Yellow Média Limitée est d'avis que son exposition à une concentration du crédit relatif aux créances clients est limitée en raison de sa clientèle diversifiée et nombreuse, dont les activités sont réparties dans plusieurs secteurs et régions. Aucun client ne représente à lui seul 1 % ou plus des produits, et aucune créance client associée à un client donné ou à un agent de commercialisation agréé n'excède 5 % du solde total des créances clients à aucun moment au cours de l'exercice.

Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant fournissent à Yellow Média Limitée des services de recouvrement auprès des clients relativement aux annonceurs qui sont aussi leurs clients. Ainsi, ils reçoivent des sommes de clients pour le compte de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée assume le risque lié au recouvrement final de ces créances.

La provision pour créances douteuses et les débiteurs échus sont examinés par la direction à chaque date de clôture. Yellow Média Limitée met alors à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des créances clients de chaque client, en tenant compte de l'historique de recouvrement des débiteurs échus antérieurs. Les créances clients sont radiées lorsqu'elles sont considérées comme non recouvrables. Les recouvrements subséquents de montants auparavant radiés sont crédités au compte de résultat.

En 2011, Yellow Média Limitée a vendu la Société Trader. La contrepartie comprenait un billet à recevoir de 15 M\$. Le billet à recevoir arrivera à échéance en 2020. Le capital du billet à recevoir de même que les intérêts sur ce dernier sont subordonnés à la dette privilégiée de la Société Trader.

Les composantes des créances clients et autres débiteurs s'établissent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances clients		
Courant	81 449 \$	76 916 \$
En souffrance depuis moins de 180 jours	33 341	58 328
En souffrance depuis plus de 180 jours	4 373	5 246
Créances clients	119 163 \$	140 490 \$
Autres débiteurs¹	23 283 \$	33 579 \$
Créances clients et autres débiteurs	142 446 \$	174 069 \$

¹ Les autres débiteurs se composent principalement des taxes de vente à recevoir et d'un prêt à recevoir lié à un contrat à terme de gré à gré.

Les créances clients de Yellow Média Limitée sont présentées après déduction d'une provision pour créances douteuses de 21,1 M\$ au 31 décembre 2013 (23,8 M\$ en 2012). Les variations de la provision pour créances douteuses sont les suivantes :

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Solde au début de l'exercice	23 812 \$	39 839 \$
Créances douteuses, déduction faite des recouvrements	14 469	18 157
Radiations	(17 159)	(34 184)
Solde à la fin de l'exercice	21 122 \$	23 812 \$

En outre, Yellow Média Limitée est exposée à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations.

Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Yellow Média Limitée est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les équivalents de trésorerie qui portent intérêt aux taux du marché et sur son emprunt garanti par des actifs, dont les taux se fondent généralement sur le taux des acceptations bancaires canadiennes. Yellow Média Limitée n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur l'emprunt garanti par des actifs. La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés sur les flux de trésorerie excédentaires tout en maintenant le niveau de liquidités nécessaire pour exercer ses activités quotidiennes.

Yellow Média Limitée peut également être exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme liés au refinancement des dettes à leur échéance. Le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de titres d'emprunt à long terme sera établi selon le taux en vigueur au moment du refinancement et dépendra également de la teneur des nouveaux titres d'emprunt émis. Aucune échéance à venir ne nécessitera un refinancement. Les variations des taux d'intérêt auront également une incidence sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à l'emprunt à taux fixe de Yellow Média Limitée. Comme les taux d'intérêt sur les billets garantis de premier rang et les débetures échangeables sont fixes, la Société n'est exposée à aucun risque de fluctuation des taux d'intérêt.

ii) Risque de change

Yellow Média Limitée est exposée au risque de change lié à diverses transactions libellées en diverses devises, lesquelles ne sont pas significatives. Le risque de change sur les opérations découle principalement de transactions commerciales libellées dans une monnaie qui n'est pas la monnaie fonctionnelle de l'unité opérationnelle de Yellow Média Limitée prenant part à la transaction. Yellow Média Limitée est exposée aux fluctuations du dollar américain. L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sur le résultat net et les autres éléments du résultat global exposés aux fluctuations du dollar américain est négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Yellow Média Limitée ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Yellow Média Limitée gère ce risque en maintenant des projections de trésorerie détaillées et des plans stratégiques et opérationnels à long terme. La gestion des liquidités exige un suivi constant des entrées et sorties de fonds prévues et la Société assure ce suivi en établissant des projections détaillées de sa situation de trésorerie afin de s'assurer que sa trésorerie est utilisée de façon adéquate et efficiente.

La Société doit effectuer des paiements de rachat obligatoire minimaux d'un montant global annuel de 75 M\$ en 2014 et de 50 M\$ en 2015 ou, si les paiements de rachat effectués en 2014 sont plus élevés que 75 M\$, de 50 M\$ moins le montant de ces paiements de rachat supplémentaires. Les sommes nécessaires à cet égard seront obtenues au moyen des flux de trésorerie générés à l'interne, des fonds en caisse et des prélèvements sur l'emprunt garanti par des actifs.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et des montants en capital connexes :

	Paiements exigibles pour les exercices après le 31 décembre 2013				
	Total	Moins de 1 an	De 2 ans à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Dette à long terme ^{1,2}	646 577 \$	88 543 \$	36 457 \$	521 577 \$	– \$
Obligations en vertu de contrats de location-financement ¹	891	508	383	–	–
Débiteures échangeables ¹	107 500	–	–	–	107 500
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	78 824	78 824	–	–	–
Provisions	76 663	70 632	5 034	927	70
Total	910 455 \$	238 507 \$	41 874 \$	522 504 \$	107 570 \$

¹ Montant en capital.

² Le remboursement des billets garantis de premier rang pourrait varier en vertu de la clause des flux de trésorerie excédentaires.

Juste valeur

La juste valeur représente le montant qui aurait été reçu pour la vente d'un actif ou versé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et de la tranche à court terme des provisions correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des billets garantis de premier rang et des débiteures échangeables est évaluée en fonction des cours du marché à la date de clôture. La juste valeur du billet à recevoir est calculée en fonction de techniques d'évaluation au moyen des taux d'intérêt que la Société pourrait alors obtenir sur le marché pour des modalités et une échéance similaires.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière :

	31 décembre 2013		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur
Billet à recevoir ¹	3	11 707 \$	13 361 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme	1	89 051 \$	93 035 \$
Dette à long terme	1	558 417 \$	583 529 \$
Débiteures échangeables	1	87 934 \$	119 605 \$

¹ Le billet à recevoir est inclus dans les actifs financiers et autres dans l'état consolidé de la situation financière.

Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – données d'entrée correspondant à des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement.
- Niveau 3 – données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas basées sur des données observables de marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables de marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif ou passif financier				
Placement disponible à la vente	- \$	- \$	3 520 \$	3 520 \$
Option de vente (passif financier)	-	-	(18 472)	(18 472)
Total	- \$	- \$	(14 952) \$	(14 952) \$

Le placement disponible à la vente de Yellow Média Limitée est constitué d'un placement privé en titres de capitaux propres et est comptabilisé à la juste valeur en fonction d'estimations fondées sur les cours de marché en vigueur à la date de l'état de la situation financière.

Le tableau suivant présente le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 :

	2013		
	Placement disponible à la vente	Option de vente – passif dérivé	Total
Au 31 décembre 2012	3 520 \$	(18 479) \$	(14 959) \$
Autres	-	7	7
Au 31 décembre 2013	3 520 \$	(18 472) \$	(14 952) \$
	2012		
	Placement disponible à la vente	Option de vente – passif dérivé	Total
Au 31 décembre 2011	- \$	- \$	- \$
Ajouts	-	(18 479)	(18 479)
Reclassement d'une participation dans une entreprise associée dans le placement disponible à la vente	1 337	-	1 337
Profit à la réévaluation	2 183	-	2 183
Au 31 décembre 2012	3 520 \$	(18 479) \$	(14 959) \$

La juste valeur de l'option de vente est la différence entre le prix d'acquisition de la participation résiduelle dans une entreprise associée, fondé sur un multiple établi du bénéfice ajusté, des impôts sur le résultat et de l'amortissement et la juste valeur du placement dans une entreprise associée, selon les mêmes hypothèses que celles utilisées pour les produits en ligne du Groupe Pages Jaunes, tel qu'il est décrit à la note 4, Dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles. Le rendement réel du placement dans une entreprise associée ou les variations de sa juste valeur peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de l'option de vente.

22. Informations à fournir concernant le capital /

L'objectif de Yellow Média Limitée en matière de gestion du capital est de garantir des liquidités suffisantes pour s'acquitter des obligations financières et satisfaire aux exigences en matière d'investissements. L'un des principaux objectifs financiers de la Société est de réduire la dette et les charges d'intérêts connexes, ce qui améliorera sa flexibilité financière et soutiendra la mise en œuvre de ses objectifs stratégiques.

Yellow Média Limitée assure un suivi de sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs susmentionnés par suite de changements qui touchent la conjoncture économique et en fonction des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement de la Société.

Afin de mesurer son effet de levier financier, Yellow Média Limitée a principalement recours au ratio de la dette nette consolidée sur le BAIIA consolidé des douze derniers mois¹. Yellow Média Limitée a aussi recours à d'autres mesures financières pour surveiller son effet de levier financier, notamment le ratio de la dette nette sur le BAIIA des douze derniers mois¹, le ratio de couverture des charges fixes et le ratio de la dette nette sur la capitalisation.

Le capital de Yellow Média Limitée comprend la dette nette, les débetures échangeables ainsi que les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Yellow Média Limitée, répartis de la façon suivante :

Aux	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202 287 \$	106 807 \$
Billets garantis de premier rang	646 577 \$	800 000 \$
Débetures échangeables	87 934	86 667
Obligations en vertu de contrats de location-financement	891	1 831
Dette nette (déduction faite de la trésorerie)	533 115 \$	781 691 \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	544 495	285 749
Participations ne donnant pas le contrôle	-	411
Capitalisation totale	1 077 610 \$	1 067 851 \$
Ratio de la dette nette sur la capitalisation totale	49,5 %	73,2 %

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012
		(révisé – note 2)
BAIIA des douze derniers mois ^{1,2}	416 112 \$	569 380 \$
Ratio de la dette nette sur le BAIIA des douze derniers mois ¹	1,3	1,4

¹ Bénéfice opérationnel des douze derniers mois avant amortissements, dépréciation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles ainsi que frais de restructuration et charges spéciales (le BAIIA des douze derniers mois). Le BAIIA des douze derniers mois est une mesure non définie par les IFRS et, par conséquent, il pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables employées par d'autres sociétés cotées en Bourse.

² Le BAIIA des douze derniers mois de la période précédente a été révisé pour refléter l'adoption d'IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*, tel qu'il est décrit à la note 2, « Normes révisées ».

23. Garanties /

Dans le cours normal de ses activités, Yellow Média Limitée a conclu des conventions qui sont monnaie courante dans l'industrie.

Yellow Média Limitée a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses administrateurs et cadres supérieurs qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les administrateurs et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt de Yellow Média Limitée. Yellow Média Limitée a souscrit une assurance responsabilité, dont elle est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de YPG (États-Unis) et de la contribution de YPG Directories, LLC à Ziplocal, en contrepartie d'une participation minoritaire de 35 % dans cette entité regroupée, ainsi qu'en vertu d'une convention d'achat d'actions visant la vente des actions de la Société Trader à des fonds conseillés par Apax Partners qui a été conclue en juillet 2011, Yellow Média Limitée avait conclu des conventions en vertu desquelles elle convenait d'indemniser les autres parties et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, aux obligations, aux coûts et aux charges découlant ou issus

des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part de Yellow Média Limitée à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant dans ces documents. En outre, les conventions conclues par LesPAC, la Société Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition et qui ont été transférées dans le cadre du désinvestissement de Trader comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche Yellow Média Limitée d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'elle pourrait devoir verser aux contreparties.

24. Information sectorielle /

La Société exerce ses activités dans un seul secteur en offrant aux annonceurs canadiens des solutions de médias numériques et traditionnels.

Au 31 décembre 2013, les actifs non courants de Yellow Média Limitée autres que les actifs d'impôt différé détenus dans un pays étranger (les États-Unis d'Amérique) s'élevaient à 4,2 M\$ (4,9 M\$ en 2012).

25. Liste des filiales /

Aux	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Consolidation	Pourcentage de participation	Consolidation	Pourcentage de participation
Canada				
Financement YPG inc.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Groupe Pages Jaunes Corp.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Commandité Mediative Inc. ¹	-	-	Consolidation intégrale	60
Performance Mediative s.e.c. ¹	-	-	Consolidation intégrale	60
Mur à Mur Média inc.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
États-Unis				
YPG (USA) Holdings, Inc.	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100
Yellow Pages Group, LLC	Consolidation intégrale	100	Consolidation intégrale	100

¹ Au cours du deuxième trimestre de 2013, la Société a acquis la participation résiduelle de 40 % de Commandité Mediative Inc. et de Performance Mediative s.e.c. en échange d'une contrepartie en espèces de 3,6 M\$. Ces entités ont été intégrées à Groupe Pages Jaunes Corp. et ont par la suite été dissoutes en 2013.

26. Informations à fournir concernant les parties liées /

Rémunération du personnel-clé

Le personnel-clé de Yellow Média Limitée est composé des personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la planification, la direction et le contrôle des activités de la Société et comprend l'équipe de la haute direction et les membres du conseil d'administration de Yellow Média Limitée.

Le total de la rémunération versée au personnel-clé s'établit comme suit :

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2013	2012 ¹
Salaires, honoraires et autres avantages du personnel à court terme	5 968 \$	6 130 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	457	(1 011)
Rémunération fondée sur des actions	2 060	4
Indemnités de fin de contrat de travail	5 555	670
	14 040 \$	5 793 \$

¹ Au cours de 2013, la direction a réévalué son personnel-clé. La période précédente a été révisée pour tenir compte de la modification de leur composition.

Autres transactions entre parties liées

Pour les exercices clos les 31 décembre	Valeur de la transaction		Solde impayé	
	2013	2012	2013	2012
Ventes de biens et services				
Entreprise associée	3 479 \$	6 207 \$	662 \$	900 \$

Tous les soldes impayés concernant ces parties liées sont basés sur des prix dans des conditions de concurrence normale et doivent être réglés en espèces en vertu des modalités de paiement standard. Aucun de ces soldes n'est garanti.

27. Chiffres comparatifs /

Yellow Média Limitée a reclassé des provisions de 7,4 M\$ au 31 décembre 2012 des passifs courants aux passifs non courants, de même que des créances clients et autres débiteurs de 1,7 M\$ dans les actifs financiers et autres, car ils viennent à échéance plus de douze mois après la date de l'état de la situation financière.